



Plan provincial de prévention de la délinquance

AVENANT 2023

Table des matières

Préambule.....	4
1 – Données statistiques de la délinquance en province Sud.....	6
2 – Une lutte partenariale et ciblée contre la délinquance pour la réduire durablement.....	18
2-1 : Les actions de sécurité portées ou accompagnées par la province Sud.....	19
2-2 : Les principaux partenaires de la prévention de la délinquance en province Sud.....	19
2-3 : La prévention un travail de longue haleine.....	28
2-4 : La nécessité de conventionner les relations partenariales.....	29
2-5 : La mutualisation des moyens.....	30
3 – Une prévention efficace pour réduire l’entrée dans la délinquance.....	31
3-1 : Priorité 1 : Actions à l’intention des jeunes exposés à la délinquance	
• <u>a. Développer des outils de prévention primaire</u>	
• Action 1a : Former à la communication bienveillante, la gestion émotionnelle et la médiation par les pairs.....	33
• Action 2a : Informer les enfants et les adolescents au sujet des comportements à risque.....	34
• Action 3a : Favoriser et tenir compte de la parole des jeunes	35
• Action 4a : Développer le service civique.....	36
• Action 5a : Prévenir les violences dès le cycle primaire.....	37
• Action 6a : : Développer la méthode Milkman sur l’ensemble des communes de la province Sud Enquête « bien mes claquettes ».....	38
• Action 7a : Repérer et suivre les jeunes en voie de fragilisation pour les ramener vers une citoyenneté partagée.....	39
• <u>b. Développer des outils de prévention secondaire</u>	
• Action 1b : Lutter précocement contre le décrochage scolaire.....	40
• Action 2b: Réorganiser et développer le dispositif des éducateurs prévention de la déscolarisation.....	41
• Action 3b : Lutter contre les incivilités dans les réseaux de transports publics.....	42
• Action 4b : Impliquer les jeunes oisifs dans des activités périscolaires et citoyennes.....	43
• Action 5b : Développer le soutien à la parentalité et la responsabilité parentale.....	44
• <u>c. Actions de prévention de la récidive et de la réitération</u>	
• Action 1c : Accueillir des jeunes condamnés à des peines alternatives.....	47
3-2 : Priorité 2 : Aide aux victimes et de prévention des violences faites aux femmes	
• <u>d. Développer les partenariats</u>	
• Action 1d : Articuler les partenariats institutionnels, associatifs, administratifs et privés.....	48
• <u>e. Assurer l’accueil d’urgence</u>	
• Action 1e : Faire vivre les structures d’accueil.....	49
• <u>f. Prévenir les violences et leur reproduction</u>	
• Action 1f : Favoriser la prise en charge du conjoint violent.....	50
3-3 : Priorité 3 : Action pour améliorer la tranquillité publique	

- g. Développer des démarches de gestion urbaine de proximité
- Action 1g : Accompagner la mise en place de schémas de tranquillité publique.....51
- Action 2g : Expérimenter de nouvelles surveillances et de nouveaux accompagnements sur le domaine public afin d’améliorer la sécurité quotidienne.....53
- Action 3g : Suivre et faire appliquer le code des débits de boissons.....55
- Action 4g : Mieux encadrer la vente d’alcool à destination de ceux qui en ont un mauvais usage57
- Action 5g : Mieux lutter contre les nuisances sonores.....59

- 4 – Un travail évalué et qui s’adapte à l’évolution des enjeux.....59**
- 4-1 : Objectifs de l’évaluation.....61**
- 4-2 : Un plan qui s’adapte à l’évolution des enjeux61**
- 4-3 : Bilan des actions 62**

Préambule

Le plan provincial de prévention de la délinquance 2019-2022 est arrivé à son terme. Un bilan du programme d'action a été présenté lors du Conseil provincial de prévention de la délinquance le 10 février 2023.

Ce bilan montre une implication forte des directions provinciales concernées dans la mise en œuvre de dispositifs participant de façon directe ou indirecte à la prévention de la délinquance. Celui-ci a permis d'initier une meilleure coordination des actions, une meilleure mutualisation entre les acteurs, une formalisation plus cohérente avec une recherche permanente d'amélioration ou d'adaptation des dispositifs face aux situations rencontrées et à l'évolution de celles-ci.

Pour autant, la prévention de la délinquance s'inscrit dans le temps et nécessite réactivité et adaptation. Il est important de poursuivre les actions engagées, en relation avec l'ensemble des partenaires qui contribuent à ce même objectif, et d'amplifier notre action afin de prévenir et de combattre durablement ce fléau de la délinquance qui nuit au cadre de vie de tous les habitants de la province Sud.

La période 2019-2022 a été marquée par la crise COVID au cours de laquelle des périodes de restriction de la circulation ont été observées en 2020 et 2021. Toute comparaison annuelle doit être mesurée. Si les atteintes aux biens constatées sont en hausse en 2022, elles sont très inférieures au niveau observé en 2019. En revanche, les atteintes à l'intégrité physique ont augmenté de 28%, la hausse des violences conjugales étant un phénomène continu depuis le Grenelle lancé en 2019 qui marque une libération de la parole certainement à l'origine d'un accroissement du nombre de signalements.

Ce constat inquiétant doit cesser et la province souhaite poursuivre son engagement de manière volontariste afin de créer les conditions de meilleurs résultats quand à ces données. A ce titre, lors du Conseil Provincial de la délinquance du 10 février 2023 :

- **2 nouvelles actions** ont été ajoutées à cet avenant, correspondant à des besoins identifiés :
 - Mieux lutter contre les nuisances sonores,
 - Repérer et suivre les jeunes en voie de fragilisation pour les ramener vers une citoyenneté partagée.
- **1 action** « Positionner des agents de médiation et de prévention sur l'espace public » a été revue et modifiée comme suit « Expérimenter de nouvelles surveillances et de nouveaux accompagnements sur le domaine public afin d'améliorer la sécurité quotidienne.

Afin d'harmoniser les différentes stratégies de prévention de la délinquance existants (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, provinces et communes) en fonction des compétences de chacun et de pouvoir disposer des orientations du prochain PTSPD (horizon 2024), le plan provincial de prévention de la délinquance (PPPD) 2019-2022 est prolongé d'une année.

Après une présentation chiffrée des données de la délinquance en province Sud par les forces de l'ordre, ce plan dresse un tableau des actions portées par l'institution en matière de sécurité et des principaux partenaires de la prévention qui œuvrent avec la province Sud. Il présente également une analyse sur les difficultés rencontrées et propose des axes d'amélioration sur les dispositifs à développer ou à conforter.

Un programme d'actions décrit ensuite des objectifs de prévention et de lutte contre la délinquance, impliquant toutes les directions provinciales et fournit des indicateurs de suivi et d'évaluation. Ce plan s'inscrit dans l'objectif stratégique « Une province où on se sent en sécurité » qui se décline en 5 objectifs opérationnels.

La mise en œuvre de cet avenant fera l'objet d'une évaluation à l'occasion de la réunion du Conseil Provincial de Prévention de la Délinquance prévue fin 2023.

1 – Données statistiques de la délinquance en province Sud

1 – les données statistiques relatives à la délinquance

Tendances constatées entre le 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

	2019	2020	2021	2022	Evolution 2019/2022	Evolution 2021/2022
ATTEINTES AUX BIENS Pvce Sud	8477	7178	6799	7428	-12,37%	+9,25%
ATTEINTES AUX PERSONNES Pvce Sud	3265	3779	3811	4178	+27,96%	+9,63%

L'évolution de la délinquance sur la période 2019-2022 est défavorable pour les atteintes à la personne avec une évolution de plus de 28%, alors que les atteintes aux biens connaissent un net recul sur le territoire de la province, de moins – 12,37%.

Toute comparaison annuelle doit être mesurée, la période 2021 a été fortement impactée par les mesures de restrictions liées à la crise COVID (périodes de confinement, couvre-feux...) qui ont conduit à des reculs statistiques notables observés pendant les phases successives de confinement.

Une constante doit être soulignée sur la période, la délinquance des mineurs demeure très active et préoccupante. Elle est d'avantage marquée par les vols avec violences et les atteintes aux biens.

Atteintes aux biens

Tendance générale

	2019	2020	2021	2022	Evolution 2019/2022	Evolution 2021/2022
ATTEINTES AUX BIENS Pvce Sud	8477	7178	6799	7428	-12,37%	+9,25%

Cet agrégat regroupe les cambriolages, les vols et les dégradations. Si les atteintes aux biens ont augmenté de 9,25 % sur la période 2021-2022, **on note une baisse de -12.37% comparativement à l'année 2019.**

Zone gendarmerie

Sur la période 2019-2022, on observe une légère baisse des atteintes aux biens de -2.16%. Il s'agit principalement d'une délinquance d'appropriation en opportunité, qui constitue 68,81% des atteintes aux biens du COMGEND. Cet item avait augmenté de 1,19% en 2021.

Le taux d'atteinte aux biens pour 1000 habitants est de 32,12 contre 30,53 en 2021. Les mineurs sont impliqués dans 36,67% des faits. Le taux d'élucidation est de 37,18%.

ATTEINTES AUX BIENS	Constatées 2019	Constatées 2020	Constatées 2021	Constatées 2022	Evolution 19/22	Evolution 21/22
COMGEND	4733	4280	4327	4671	-1,31%	7,95%
PRVCE SUD	3285	3019	3055	3214	-2,16%	5,20%
Part PS/COMGEND	69,41%	70,54%	70,60%	68,81%		-
BOULOUPARIS	118	98	139	117	-0,85%	-15,83%
BOURAIL	139	189	180	217	56,12%	20,56%
DUMBEA	1068	1021	953	1170	9,55%	22,77%
FARINO	14	14	12	12	-14,29	0%
ILE DES PINS	47	39	32	58	23,40%	81,25%
LA FOA	121	111	109	161	33,06%	47,71%
LE MONT DORE	874	753	790	626	-28,38%	-20,76%
MOINDOU	21	15	22	9	-57,14%	-59,09%
NOUMEA	195	182	144	195	0	35,42%
PAITA	556	481	570	547	-1,62%	-4,04%
SARRAMEA	31	17	18	10	-67,74%	-44,44%
THIO	83	72	62	69	-16,87%	11,29%
YATE	18	27	24	23	27,78%	-4,17%

Zone police nationale

Sur la période 2019-2022, les atteintes aux biens sont en recul de 19%, y compris les vols avec violences et les cambriolages.

Après un pic en 2019 (5 192 faits constatés), les atteintes aux biens sont en recul au cours des années 2020 et 2021 pour augmenter de nouveau en 2022.

DESIGNATION	2019	2020	2021	2022	EVOLUTION 2019/ 2022	EVOLUTION 2021/2022
Faits constatés	5192	4159	3744	4214	-18,84%	12,55%
ATTEINTES Taux AUX BIENS d'élucidation	31,41%	37,03%	38,73%	32,84%		

	2019	2020	2021	2022	EVOLUTION 2019/2022	EVOLUTION 2021/ 2022
FAITS CONSTATES	5192	4159	3744	4214	-18,84%	12,55%
Vols avec violences	147	147	120	114	-22,45%	-5,00%
Cambriolages	1183	829	717	761	-35,67%	6,14%
vols liés aux véhicules à moteur	1189	871	796	1026	-13,71%	28,89%
Autres vols	1596	1437	1248	1446	-9,40%	15,87%
Destructions et dégradations	1077	875	863	867	-19,50%	0,46%

Cambriolages

	2019	2020	2021	2022	Evolution 2019/2022	Evolution 2021/2022
ATTEINTES AUX BIENS Pvce Sud	8477	7178	6799	7428	-12,37%	+ 9,25%
<i>dont cambriolages</i>	2220	1619	1614	1543	-30,5%	-4,4%
<i>dont cambriolages LAPA</i>	665	473	463	441	-33,68%	-4,75%

Tendance générale

Les cambriolages sont en baisse en zone gendarmerie notamment dans les résidences principales et les LAPA alors qu'en zone police les résidences principales sont nettement touchées par une augmentation des cambriolages qui restent stables par ailleurs dans les LAPA (les locaux d'activité professionnelle ou associative). Le travail de sécurisation engagé sur les commerces et les établissements scolaires porte ses fruits.

Zone gendarmerie

Sur la période 2019-2022, les cambriolages sont en baisse de -25%.

Le taux des cambriolages pour 1000 habitants est de 7,81 %. Les vols sont perpétrés le plus souvent sans violence, les vols à mains armés sont quasi inexistantes (0 en 2019, 1 en 2020, 0 en 2021, 1 en 2022). Les mineurs sont impliqués dans 47,18% des cambriolages. Le taux d'élucidation est correct avec 45,78% d'affaires résolues.

Les communes du Grand-Nouméa affichent une baisse du nombre de cambriolages en particulier les communes de Le Mont-Dore (-29,44%) et Païta (-27,49%). Les 3 communes représentent 77,37% des cambriolages en zone gendarmerie.

CAMBRIOLAGES	Constatées 2019	Constatées 2020	Constatées 2021	Constatées 2022	Evolution 19/22	Evolution 21/22
COMGEND	1418	1101	1211	1154	-18,62%	-4,71%
PRVCE SUD	1037	790	897	782	-24,59%	-12,82%
Part PS/COMGEND	73,13%	71,75%	74,01%	67,76%		
BOULOU PARIS	31	28	38	34	9,68%	-10,53%
BOURAIL	36	47	50	60	66,67%	20%
DUMBEA	375	298	324	313	-16,53%	-3,40%
FARINO	0	4	4	2		-50%
ILE DES PINS	5	10	7	13	160,00%	85,71%
LA FOA	33	20	21	41	24,24%	95,24%
LE MONT DORE	319	201	197	139	-56,43%	-29,44%
MOINDOU	5	3	8	4	-20,00%	-50,00%
NOUMEA	6	3	4	6	0	50,00%
PAITA	196	153	211	153	-21,94%	-27,49%
SARRAMEA	7	3	6	1	-85,71%	-83,33%
THIO	20	11	21	13	-35,00%	-38,10%
YATE	4	9	6	3	-25,00%	-50,00%

Cambriolages résidences principales

CAMBRIOLAGES RES. PRINCIPALES	Constatées 2019	Constatées 2020	Constatées 2021	Constatées 2022	Evolution 19/22	Evolution 21/22
COMGEND	784	601	683	668	-14,80%	-2,20%
PRVCE SUD	644	482	549	493	-23,45%	-10,20%
Part PS/COMGEND	82,14%	80,20%	80,38%	73,80%		
BOULOUPARIS	4	7	15	6	50,00%	-60,00%
BOURAIL	16	15	13	21	31,25%	61,54%
DUMBEA	279	215	246	234	-16,13%	-4,88%
FARINO	0	3	2	1		-50,00%
ILE DES PINS	1	1	2	0	-100,00%	-100,00%
LA FOA	13	12	5	14	7,69%	180,00%
LE MONT DORE	214	143	142	111	-48,13%	-21,83%
MOINDOU	2	1	6	1	-50,00%	-83,33%
NOUMEA	4	3	4	3	-25,00%	-25,00%
PAITA	100	71	103	92	-8,00%	-10,68%
SARRAMEA	1	3	1	1	0,00%	0,00%
THIO	9	5	8	8	-11,11%	0,00%
YATE	1	3	2	1	0,00%	-50,00%

Cambriolages des locaux d'activité professionnelle ou associative

CAMBRIOLAGES LAPA	Constatées 2019	Constatées 2020	Constatées 2021	Constatées 2022	Evolution 19/22	Evolution 21/22
COMGEND	508	354	392	378	-25,59%	-3,57%
PRVCE SUD	308	204	239	213	-30,84%	-10,88%
Part PS/COMGEND	60,63%	57,63%	60,97%	56,35%		
BOULOUPARIS	19	8	8	17	-10,53%	112,50%
BOURAIL	17	27	31	29	71,00%	-6,45%
DUMBEA	82	72	63	67	-18,29%	6,35%
FARINO	0	0	1	0	0	-100,00%
ILE DES PINS	4	8	5	12	200,00%	140,00%
LA FOA	15	7	11	25	66,67%	127,27%
LE MONT DORE	92	37	42	20	-78,26%	-52,38%
MOINDOU	2	1	1	0	-100,00%	-100,00%
NOUMEA	2	0	0	2	/	/
PAITA	63	33	62	35	-44,44%	-43,55%
SARRAMEA	2	0	4	0	-100,00%	-100,00%
THIO	7	6	8	4	-42,86%	-50,00%
YATE	3	5	3	2	-33,33%	-33,33%

Les résidences principales (-23.45%) et les locaux d'activité professionnelle ou associative (-30.84%) connaissent une baisse des actes de cambriolage sur la période 2019-2022.

Les mineurs sont impliqués dans 47,15% des cambriolages de résidence principale et 49,70% des LAPA. Le taux d'élucidation est correct avec 49% d'affaires résolues en résidence et 48% en LAPA.

Zone police nationale

Sur la période 2019-2022, les cambriolages ont connu un net recul, 1183 faits recensés en 2019 contre 761 faits recensés en 2022. La lutte contre les cambriolages est une des priorités de la DTPN988. Le maillage territorial des brigades spécialisées de terrain (3 BST pour un total de 32 personnels) contribue fortement aux excellents résultats dans la lutte contre cette délinquance acquisitive dont les nouméens sont particulièrement sensibles. Les services judiciaires participent également grandement à cette action en assurant le traitement procédural en temps réel et en approfondissant les investigations quand les circonstances le permettent ; générant ainsi une véritable plus-value. La part des mineurs dans les cambriolages de l'année 2022 progresse avec 49% des mis en cause contre 42 % sur la même période 2021. Le taux d'élucidation des cambriolages demeure élevé à 38 %.

	2019	2020	2021	2022	EVOLUTION 2019/2022	EVOLUTION 2021/ 2022
FAITS CONSTATES	1183	829	717	761	-35,67%	6,14%
Résidences principales	608	430	415	462	-24,01%	11,33%
Résidences secondaires	20	13	20	8	-60,00%	-60,00%
Locaux industriels et commerciaux ou financiers	357	269	224	228	-36,13%	1,79%
Autres lieux	198	117	58	63	-68,18%	8,62%

Vols de véhicules

	2019	2020	2021	2022	Evolution 2019/2022	Evolution 2021/2022
ATTEINTES AUX BIENS Pvce Sud	8477	7178	6799	7428	-12,37%	+ 9,25%
<i>dont vols liés aux véhicules à moteur</i>	733	726	779	919	+25,38%	+18%

Tendance générale

On assiste à une augmentation constante des vols des véhicules sur la période 2019-2022, pour atteindre près de 919 faits recensés en 2022. En 2021, la hausse des vols ou tentatives de vol de véhicules s'est concentrée sur les premiers mois de l'année, en lien avec le conflit dit de l'usine du Sud au cours duquel les véhicules légers étaient utilisés comme obstacles et entraves à la circulation

Zone gendarmerie

Sur la période 2019-2022, les vols de véhicules ont connu une évolution positive de + 36.97%, 403 faits recensés en 2019 contre 552 en 2022

Les communes les plus touchées restent néanmoins Paita, le Mont-Dore et Dumbéa (77% des vols). Le Mont-Dore voit son indice de vol nettement diminué du fait de l'importance des moyens déployés par la gendarmerie nationale dans la zone. Le message doit être relayé concernant la sécurisation des véhicules afin que les clés soient moins accessibles dans les habitations.

La part des mineurs est de 40,24%. Le taux d'élucidation est de 48,73%.

Un travail a été fait avec les importateurs pour équiper les véhicules d'entrée de gamme de système antidémarrage. Une sensibilisation a été également menée auprès de la population (fermer son véhicule, cacher les clés dans la maison).

VOL DE VEHICULES	Constatées 2019	Constatées 2020	Constatées 2021	Constatées 2022	Evolution 19/22	Evolution 21/22
COMGEND	687	707	797	806	17,32%	1,13%
PRVCE SUD	403	476	540	552	36,97%	2,22%
Part PS/COMGEND	58.66%	67.33%	67.75%	68.49%		
BOULOUPARIS	21	15	25	11	-47,62%	-56,00%
BOURAIL	16	31	32	27	68,75%	-15,63%
DUMBEA	108	144	119	155	43,52%	30,25%
FARINO	1	2	2	3	200,00%	50,00%
ILE DES PINS	1	1	0	3	200,00%	
LA FOA	18	25	34	39	116,67%	14,71%
LE MONT DORE	124	144	163	123	-0,81%	-24,54%
MOINDOU	0	2	6	0	0,00%	-100,00%
NOUMEA	29	22	25	27	-6,90%	8,00%
PAITA	58	69	114	147	153,45%	28,95%
SARRAMEA	3	1	8	1	-66,67%	-87,50%
THIO	23	13	11	15	-34,78%	36,36%
YATE	1	7	1	1	0,00%	0,00%

Zone police nationale

Sur la période 2019-2022, les vols de véhicules demeurent importants malgré une légère baisse lors années de crise covid (2020/2021). Les vols de véhicules connaissent une augmentation significative de 53 % avec 367 faits constatés sur l'année 2022 contre 239 faits constatés au cours de la même période 2021.

Ces chiffres sont toutefois à relativiser dans la mesure où près d'un tiers de ces faits sont des tentatives. La part des mineurs demeure élevée avec 44% des mineurs impliqués dans les vols de véhicules et était de 32 % pour l'année 2021. Le taux d'élucidation de cet item demeure élevé avec près de 48 % des affaires élucidées.

	2019	2020	2021	2022	EVOLUTION 2019/2022	EVOLUTION 2021/ 2022
VOLS DES VEHICULES	330	250	239	367	11,21%	53,56%
La part des tentatives	34,85%	34,80%	36,82%	32,97%		
Taux d'élucidation	40%	38,80%	51,05%	47,68%		

Atteintes volontaires à l'intégrité physique

	2019	2020	2021	2022	Evolution 2019/2022	Evolution 2021/2022
ATTEINTES AUX PERSONNES	3265	3779	3811	4178	+27,96%	+9,63%

Tendance générale

Sur la période du contrat (2019-2022), les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont connu une hausse constante. Le Grenelle des violences intrafamiliales lancé en 2019 a favorisé une libération de la parole et une augmentation significative du signalement des faits de violences conjugales.

L'évolution des AVIP (atteintes volontaires à l'intégrité physique) est forte sur la période du contrat, avec une évolution positive de + 28%.

Zone gendarmerie

Les trois communes du grand Nouméa concentrent à elles seules, plus de 72% des faits enregistrés. La part des mineurs est de 10,45%. Le taux d'AVIP pour 1000 habitants est de 20,21 soit 2 habitants pour 100. S'agissant d'actes avec des auteurs souvent connus, le taux d'élucidation est de 84,48%.

Les violences sexuelles sont en augmentation de 15,92% avec 157 cas en 2021 contre 182 en 2022. Les raisons du passage à l'acte sont les actions conjuguées des consommations massives d'alcool et de cannabis.

AVIP	Constatées 2019	Constatées 2020	Constatées 2021	Constatées 2022	Evolution 19/22	Evolution 21/22
COMGEND	2139	2791	2728	3115	45,63%	14,19%
PRVCE SUD	1408	1787	1756	2023	43,68%	15,21%
Part PS/COMGEND	65,83%	64,03%	64,37%	64,94%	-	-
BOULOUPARIS	57	52	71	60	5,26%	-15,49%
BOURAIL	139	169	117	168	20,86%	43,59%
DUMBEA	332	512	535	657	97,89%	22,80%
FARINO	4	18	4	3	-25,00%	-25,00%
ILE DES PINS	54	37	50	43	-20,37%	-14,00%
LA FOA	72	60	65	66	-8,33%	1,54%
LE MONT DORE	298	421	449	507	70,13%	12,92%

MOINDOU	11	8	20	14	27,27%	-30,00%
NOUMEA	113	102	127	134	18,58%	5,51%
PAITA	265	321	230	298	12,45%	29,57%
SARRAMEA	13	24	10	21	61,54%	110,00%
THIO	40	47	46	34	-15,00%	-26,09%
YATE	10	16	32	18	80,00%	-43,75%

ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE	Constatés 2021	Constatés 2022	Evol %
PROVINCE SUD	1756	2023	15,21%
Dont VIOLENCES PHYSIQUES CRAPULEUSES	45	61	35,56%
Dont VIOLENCES PHYSIQUES NON CRAPULEUSES	1285	1496	16,42%
Dont VIOLENCES INTRAFAMILIALES	865	949	9,71%
Dont VIOLENCES SEXUELLES	157	182	15,92%

Zone police nationale

Les violences faites aux personnes sont en augmentation régulière depuis 2018 pour se stabiliser à un peu plus de 2 000 faits en 2021.

Les violences augmentent légèrement de 5 % avec 2 155 faits constatés sur l'année 2022 contre 2055 faits constatés lors de la même période 2021.

Les violences physiques non crapuleuses augmentent de 11 % avec 1 597 faits constatés en 2022 (1444 faits en 2021).

La part des mineurs dans les AVIP se stabilise autour de 11 % des mis en cause pour l'année 2022.

Les violences intrafamiliales (VIF) sont composées des violences conjugales au sein du couple ou par ex conjoints ou ex concubins ainsi que les violences sur mineurs commis dans la sphère familiale. Après une progression de 2018 à 2020, les VIF se sont stabilisées en 2021 pour reprendre une courbe ascendante en 2022 avec 770 faits (+ 13 %).

La quasi-totalité des violences sont commises sous fond d'alcool. 76 % des violences intrafamiliales sont commises au sein du couple, soit 584 faits constatés, parmi lesquelles les victimes sont à 86 % des femmes. 24 % des violences intrafamiliales sont commises à l'encontre de mineurs de 15 ans. Phénomène très inquiétant, les violences sur mineurs dans le cadre intra familial augmentent de 59 % avec 186 faits en 2022 contre 117 faits de cette nature en 2021.

Conformément aux instructions du Parquet, les violences conjugales sont systématiquement traitées dans le cadre du flagrant délit lorsque les circonstances d'espèce le permettent. Les enquêtes judiciaires peuvent se déclencher à partir de témoignages ou de simples déclarations. Un collectif de médecins judiciaires examine systématiquement et gratuitement les victimes à la suite d'une réquisition judiciaire. Des structures d'hébergement permettent de recevoir provisoirement certaines victimes dont la communauté de vie avec l'agresseur n'est plus possible. Une convention a été signée entre le HCR et un hôtel de la place de manière à pouvoir accueillir à tout moment une femme seule, ou avec son ou ses enfants, victime de violences familiales.

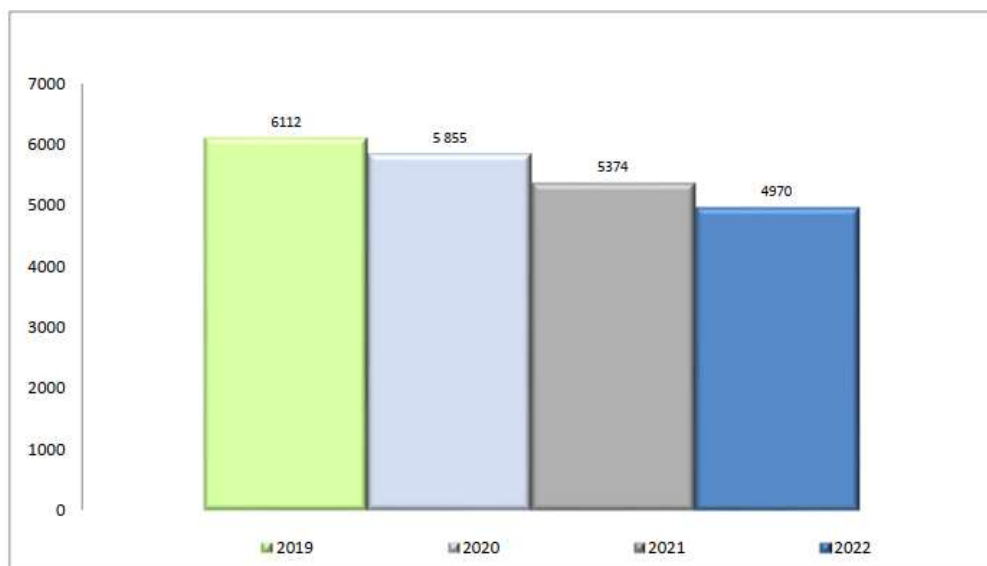
	2019	2020	2021	2022	EVOLUTION 2019/2022	EVOLUTION 2021/ 2022
AVIP	1857	1992	2055	2155	16.05%	4.87%
Les violences physiques crapuleuses	147	147	120	114	-22,45%	-5,00%
Les violences physiques non crapuleuses	1374	1450	1444	1597	16,23%	10,60%
dont les violences intrafamiliales	670	684	683	770	14.93%	12,74%
dont les violences conjugales	585	526	569	584	-0.17%	2 ,64%
8 faits sur 10 sont commis sur fond d'alcool ou stupéfiants						
Part des VIF dans les AVIP	36,08%	34,34%	33,24%	35,73%		
Les violences sexuelles	108	121	166	136	25,93%	-18,07%
Les menaces de violences	228	274	325	308	35,09%	-5,23%

Ivresses publiques et manifestes

En zone gendarmerie, au regard des contraintes territoriales, le traitement des IPM est spécifique. 365 IMP constatées en 2019 contre 220 en 2022

En zone police, les IPM sont en diminution de plus de 7,50 % avec 4 970 IPM pour l'année 2022 contre 5 374 en 2021. Faute d'éléments complémentaires pour le confirmer, la diminution des IPM ne traduit pas nécessairement une baisse effective de l'alcoolisation sur la voie publique.

Année	2019	2020	2021	2022	Evolution 2020/2022	Evolution 2021/2022
Nombre d'IPM	6 112	5 855	5 374	4 970	-15,12%	-7,52%



2 - Une lutte partenariale et ciblée contre la délinquance pour la réduire durablement

2-1 : Les actions de sécurité portées ou accompagnées par la province Sud

Accompagnement de la sécurité dans les communes

Certaines communes perçoivent en matière de sécurité et prévention/lutte contre la délinquance diverses aides de la province Sud, au titre :

- Du contrat d'agglomération (CA) ou du contrat Etat-province-communes (CEPEC) dans le cadre de contrats locaux de sécurité
- De conventions de partenariat relatives aux missions de police municipale et de protection des personnes, des biens et de l'environnement
- De mise à disposition de PPIC « Auxiliaires de proximité » ou garde-champêtres au profit des communes ou du SIGN.

De même, la province soutient forfaitairement les équipements des communes en caméras de surveillance et matériels annexes concourant aux actions de sécurité quotidiennes (chiens, équipements individuels, locaux professionnels, centres de supervision urbains, ...).

La Direction de l'Aménagement, de l'Équipement et des Moyens (DAEM) gère les marchés de prestations de sécurité de plusieurs sites de la province Sud :

- Prestations de sécurité par agent en postes statiques, prestations de sécurité par rondes et prestations de sécurité à distance qui concernent plusieurs directions (DPASS, DAEM, DEL, DDET, DAJI DCJS, DDDT) pour une cinquantaine de sites.

Elle est également en charge des pompiers et des moyens de sécurité et de sûreté de l'aéroport de l'Île des Pins.

La DAEM intervient en matière de sécurité routière (audit préventifs et également curatifs suite à un accident et travaux généraux de sécurisation des chaussées) et de sécurité des bâtiments provinciaux (notamment par la mise en place de la vidéo protection).

La Direction de la Réussite et de l'Éducation via son chargé de mission sécurité a travaillé sur un système global de gestion de la sécurité et de la sûreté au sein des établissements scolaires du 1^{er} degré. Elle a entre autre développé un plan de sécurisation des 21 collèges provinciaux et des 2 internats (barreaudage, détection active, renforcement des ouvrants, alarme, grillage...).

La Direction du Développement Economique et du Tourisme suit le dispositif d'aide à l'amélioration de la sécurisation des commerces qui finance ainsi des travaux, dispositif élargi aux professions libérales et aux associations à but lucratif.

2-2 : Les principaux partenaires de la prévention de la délinquance en P Sud

L'Etat : Gendarmerie Nationale

La Maison de Protection des Familles

Depuis le 01 février 2021, la brigade de prévention de la délinquance juvénile a été transformée en une maison de protection des familles.

Cette unité est composée de cinq sous-officiers qui œuvrent sur la province Sud et les Îles Loyauté.

Un détachement de quatre sous-officiers œuvre sur la province Nord.

S'inscrivant dans la chaîne territoriale de prévention du commandement de la gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie, cette nouvelle unité répond à une triple ambition en matière de prévention et de protection des personnes vulnérables.

Elle constitue :

- un point d'entrée unique pour tous les partenaires au niveau territorial (institutions, collectivités, associations...);
- une unité d'appui, y compris judiciaire, au profit des unités de gendarmerie dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables (jeunes, victimes et co-victimes de violences intrafamiliales, seniors, personnes en situation de handicap) ;
- un outil de coordination et de mise en cohérence des efforts en matière de prévention et de prise en charge des victimes, en liaison avec les associations.

Dans son rôle au sein de la MPF 988, les ISG sont le relais entre la gendarmerie, les services sociaux, juridiques, judiciaires et médicaux. Elles reçoivent toute personne majeure ou mineure, victime, mise en cause ou même non concernée par un contentieux judiciaire, dont la situation présente un volet social. Deux ISG, l'une en province Sud et l'autre en province Nord, assurent au sein de la gendarmerie une mission d'orientation sociale de ces personnes fragiles.

Leur bureau respectif se trouve au sein de chacune des antennes afin de faciliter le dialogue interinstitutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médico-éducative.

L'Etat : Police Nationale

Des actions de prévention sont régulièrement par les personnels de la DTPN. Un personnel anti-drogue (PFAD) dispense des actions de sensibilisation auprès des établissements scolaires. Chaque commissariat de secteur comprend des « correspondants police sécurité école » (CPSE) qui réalisent des actions de sensibilisation sur les dangers de l'internet et le harcèlement scolaire auprès d'un public de collégiens.

Un référent « sûreté » apporte son expertise aux institutions et aux entreprises en matière de sécurisation des sites. Des correspondants « surêté » sensibilisent régulièrement les commerces aux bonnes pratiques visant à prévenir les cambriolages.

Le service territorial de police judiciaire (STPJ) de la direction territoriale de la police nationale de la Nouvelle-Calédonie (DTPN988) dispose d'un groupe de protection de la famille et des mineurs composé de 11 officiers de police judiciaire spécialement formés et exclusivement consacrés aux violences intrafamiliales.

Missions :

- Traitement des procédures judiciaires liées à la protection de la famille.
- Interventions pour des violences au sein de la sphère familiale dont les victimes ne souhaitent pas de suites judiciaires, délaissements d'enfants...
- Prise en compte des personnes particulièrement vulnérables victimes de violences ou de maltraitance dans la sphère familiale ou le cadre de vie habituelle.
- Orientation des victimes vers l'intervenante sociale et/ou la psychologue clinicienne du service.

La DTPN988 dispose également un bureau « prévention partenariat » comprenant un officier dédié dans l'aide aux victimes et d'un pôle psycho-social composé d'une intervenante sociale en commissariat et d'une psychologue. Ces personnels reçoivent quotidiennement des victimes notamment celles faisant l'objet de violences au sein de la sphère familiale.

Ses missions sont déclinées selon trois axes essentiels :

- Accueillir et écouter les personnes en situation de détresse repérées lors des interventions de police ou se présentant spontanément dans les services de sécurité publique.
- Orienter ou apporter des conseils aux policiers confrontés à des situations à caractère social.
- Orienter les victimes en difficulté pour les démarches sociales, juridiques ou administratives vers les structures adéquates.

La police de sécurité du quotidien

Au mois de septembre 2018, Nouméa a bénéficié de la première vague d'installation des dispositifs « quartiers de reconquête républicaine » (QRR) dans le cadre de la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien (PSQ) avec la création du QRR de Pierre-Lenquette Montravel Tindu qui couvre notamment des cités populaires et la zone industrielle de DUCOS. La PSQ vise à renforcer la présence policière sur la voie publique et approfondir le partenariat avec l'ensemble des acteurs du quartier.

Depuis 2019, les groupes de partenariats opérationnels (GPO) qui regroupent des représentants de la police nationale, de la police municipale, des bailleurs sociaux, d'associations de quartier et autres partenaires se réunissent chaque mois pour identifier les problématiques de sécurité et proposer des actions concrètes visant à les régler. Ces réunions sont pilotées par le chef du commissariat de secteur concerné. Il existe 4 GPO (RIVIERE SALEE, PIERRE LENQUETE, MAGENTA et TUBAND).

La PSQ se traduit également par la mise en œuvre de 3 brigades spécialisées de terrain composées de 32 personnels ayant une parfaite connaissance de leur territoire. Ce maillage territorial couvre l'ensemble de la circonscription de Nouméa et contribue grandement au rapprochement police/population (12 410 contacts avec la population en 2022), à la sécurisation des transports en commun (298 sécurisations 2022) et à l'action des services d'investigation (près d'un millier de personnes mises à disposition du STPJ en 2022).

Enfin, un délégué à la cohésion police/population en fonction au commissariat de secteur de Magenta est chargé de recueillir la demande de sécurité auprès de la population et des acteurs de terrain.

Le dispositif de participation citoyenne

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement. Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptible d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéo protection...).

Il existe deux dispositifs de participation citoyenne à Nouméa implantés à Rivière-Salée et à Magenta.

Le dispositif « opération tranquillité vacances »

Entre 2019 et 2022 les passages effectués par les services de police ont été multipliés par deux.

		Nombre TOTAL d'inscrits	Moy. p/inscrit	Nombre de cambriolages
2019	Nombre d'inscrits	274	7	0
	Nombre de passages	2022		
2020	Nombre d'inscrits	101	11	0
	Nombre de passages	1105		
2021	Nombre d'inscrits	71	10	2
	Nombre de passages	686		
2022	Nombre d'inscrits	217	21	2
	Nombre de passages	4607		

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Il dispose du Plan Territorial de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (PTSPD) adopté par les élus du Congrès le 12 mars 2018

Ce plan a l'ambition de coordonner les dispositifs et de fédérer les acteurs déjà à l'œuvre, pour faire baisser durablement la délinquance. Le Plan est bâti sur quatre axes majeurs :

Une gouvernance structurée pour mieux coordonner les actions et fédérer les acteurs.

- ✓ Une stratégie pays pour changer les comportements et les mentalités, notamment par la diffusion de messages de prévention pour lutter contre les addictions et les violences.
- ✓ Une politique publique renforcée pour lutter contre les violences et les addictions : renforcement des réglementations et des sanctions (cannabis, insécurité routière, violences aux personnes, atteintes aux biens...), en faisant notamment de la lutte contre la consommation excessive d'alcool une « Grande cause territoriale ».
- ✓ Un accompagnement de la jeunesse pour l'aider à trouver sa place dans la société.

Il comporte 139 actions et est structuré autour d'un Conseil Territorial et d'un Conseil Restreint co-présidés par le Haut-Commissaire de la République et le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Le Conseil Territorial se réunit une fois par an en assemblée plénière pour présenter un bilan des actions menées et définir les priorités de chaque programme pour l'année à venir. Le Conseil Restreint composé principalement de technicien des provinces et des communes se réunit une fois par mois pour suivre les actions en cours.

Un chargé de mission et un chargé d'études (temporaire) pilotent ce plan, accompagné pour les conseils restreints du directeur des sécurités du Haut-Commissariat à la République.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie comprend également la direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEJ), créée en novembre 2016 pour renforcer le rôle et l'efficacité de la Nouvelle-Calédonie dans la prise en charge des jeunes confiés.

L'exercice de sa compétence se décline en quatre missions :

- ✓ La protection de l'enfance dans le cadre de l'assistance éducative ;
- ✓ Le traitement de la délinquance des mineurs ;
- ✓ La lutte contre la récidive ;
- ✓ La prévention du décrochage scolaire.

La DPJEJ assure également l'indemnisation et le suivi administratif des personnes désignées « tiers digne de confiance » par l'autorité judiciaire, qui accueillent un mineur retiré provisoirement de sa famille naturelle. Il convient de noter que le chargé de mission et le chargé d'études du PTSPD se situent sous la direction de la DPJEJ.

Malgré ces éléments complets, le gouvernement a fait le choix de se donner du temps pour repartir sur des bases saines. Par conséquent, l'année 2022 a été consacrée à proposer une évaluation du précédent plan 2018-2022. Cette évaluation a été finalisée le 15 novembre. Elle devrait également être soumise aux élus du Congrès avant éventuellement d'être rendue publique lors d'un CTSPD dédié. Il a également été acté que le premier semestre 2023 serait consacré à un travail de co-construction des nouvelles orientations avec les différents partenaires (avec notamment mise en place de groupes de travail). Pour éviter une césure avec la fin du plan, il a été proposé que toutes les actions soutenues par le PTSPD soient reconduites a minima pour l'année 2023, avant une évolution d'ici 2024. Ce choix attentiste n'est pas celui fait par la province Sud qui souhaite adapter et agir plus efficacement pour prévenir mieux encore la délinquance et améliorer le cadre de vie de ses habitants.

La province Sud

Par arrêté de juillet 2015, le Haut-Commissaire de la république en Nouvelle-Calédonie a créé le conseil provincial de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (CPPD). Il est présidé par le Haut-Commissaire et assisté par la Présidente de la province Sud et le procureur de la République.

Le CPPD se réunit au moins une fois par an suivant un ordre du jour fixé par le Haut-Commissaire, en accord avec la province Sud et le procureur de la République.

La province Sud pilote un Plan Provincial de Prévention de la Délinquance (PPPD). Ce plan présente un diagnostic partagé de la délinquance en province Sud et un programme de 25 actions réparties entre 3 axes prioritaires, visant des objectifs de prévention et fournissant des indicateurs de suivi et d'évaluation. Il implique l'ensemble des directions provinciales.

Il est piloté par le secrétariat général.

La province Sud joue un rôle accru pour :

Coordonner les acteurs de la prévention

- Aider à la prévention de la déscolarisation et à la lutte contre le décrochage scolaire,
- Lutter contre les comportements addictifs,
- Lutter contre les violences intrafamiliales et aider les victimes,
- Soutenir la parentalité,
- Soutenir le développement des alternatives citoyennes,
- Accueillir les jeunes condamnés à des peines alternatives aux poursuites pénales,

- Accompagner les communes souhaitant créer un CLSPD ou CISPD,
- Participer aux groupes de suivi opérationnel des CLSPD et CISPD,

- Participer au Conseil restreint du PTSPD,
- Animer le réseau des acteurs de la prévention en tant que de besoin,
- Créer des groupes de travail thématiques sur des sujets transversaux,
- Fédérer l'ensemble des acteurs autour de priorités partagées,
- Suivre les dispositifs provinciaux en relation avec les directeurs concernés.

Préparer les CPPD

Les communes

Six communes de la province Sud disposent d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) : Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore, Paita, Bourail et Thio.

Quatre communes sont regroupées autour d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) : La Foa, Moindou, Farino et Sarraméa.

Moyens des communes en matière de prévention de la délinquance :

Nouméa

- 1 référent prévention de la délinquance
- 5 éducateurs prévention de la déscolarisation pour 5 collèges (file active supérieure à 30 élèves à suivre par collège) + 2 éducateurs prévention décrochage primaire (portés par la DPJEJ) Service Éducatif de Prévention et d'Insertion (SEPI)
- 1 coordonnateur de veille éducative (DPJEJ) qui est le chef du Service Éducatif de Prévention et d'Insertion (SEPI).
- 1 cellule alternative aux poursuites
- 15 éducateurs de prévention spécialisée (dont 1 coordonnateur)
- 1 CCAS

Dumbéa

- Création fin 2018 d'une direction de la sécurité publique et recrutement d'un directeur
- 1 coordonnateur du CLSPD (arrivé en mars 2019) et référent de l'observatoire local de la délinquance : diagnostic et écriture du CLSPD en 2019, mise en place du logiciel « Géo-prévention » en juillet 2019.
- 1 coordonnateur de veille éducative (arrivé en février 2019) + suivi de l'accompagnement à la scolarité.
- 1 dispositif d'aide aux devoirs dans les maisons de quartier géré par la CDE
- 1 cellule citoyenneté avec 3 agents de prévention + 2 PPIC : mise en place des mesures TIG et MRP, brigade anti-tags, chantiers d'insertion,
- 1 service action jeunesse avec 4 maisons de quartier (activités gratuites) : 5 animatrices, 1 coordinateur multimédia, 1 coordinateur des cultures urbaines et une éducatrice spécialisée (actions sensibilisations)
- 1 dispositif de prévention spécialisée de rue avec 4 éducateurs spécialisés et 4 aides éducateurs encadrés par une coordinatrice. Cette prestation est assurée par la Croix rouge.
- Plusieurs permanences de l'École de la Réussite au sein du service de prévention et d'insertion de la direction de la prévention et de la sécurité. Ces permanences visent à mettre en place des ateliers de lutte contre l'illettrisme. Ainsi que des ateliers pour les demandeurs d'emploi (rédaction de CV ; lettre de motivation, ...).
- La mise en place de chantier de socialisation pour des jeunes en rupture scolaire ou non diplômé et en recherche d'emploi. Chaque année 4 chantiers de socialisation sont organisés par la direction de la prévention et de la sécurité.

- 1 dispositif inter bailleurs de médiation sociale porté par la direction de la prévention et de la sécurité. 3 médiateurs sociaux en fin d'après-midi et début de soirée. (Couverture : 1500 logements sociaux de différentes résidences).
- 1 convention de sécurité DTPN/ GIE/ SMTU/ VDD dans le cadre de la sécurisation des transports en communs.
- 1 convention ville/ parquet/ bailleurs pour l'échanges d'informations nominative. Cette information se fera à l'intérieur du groupe de travail technique du CLSPD.
- 1 nouvelle convention fin 2022 avec le commandement de la gendarmerie nationale.
- La création fin 2022 d'un poste avancé gendarmerie dans le secteur nord (Golf/ Rivière/Kati ramona) . Les gendarmes sont présent H 24 durant les 2 mois d'été.
- Mise en place du rappel à l'ordre : convention renouvelée fin 2022.
- 1 CCAS

Mont-Dore

- 1 Service Prévention composé de :
 - 5 médiateurs socio-culturels
 - 1 Éducateur spécialisé
- 1 coordinateur de la Veille Éducative
- 1 Service des Sports composé de :
 - 3 éducateurs sportifs
 - 1 éducateur sportif déployé dans le cadre du PTSPD
- Divers prestataires : coach thérapeutique et d'éducation en promotion de la santé ; éducateurs spécialisés ; intervenants spécialisés dans la lutte contre les VIF

Pour ce qui concerne l'errance, c'est le CCAS qui se charge du suivi des SDF.

Paita

- 1 CLSPD prorogé jusqu'en 2020 + 2 CRSPD/an + 1 observatoire sécurité tous les 2 mois
- 1 groupe de travail à vocation thématique et territorial « civisme et tranquillité publique »
- Mise en place des alternatives citoyennes et du rappel à l'ordre
- 1 coordonnateur du CLSPD, DSP
- 5 auxiliaires de proximité (PPIC) accueil poste de police et dispositif de proximité au cœur de ville
- 1 coordonnatrice de veille éducative (également responsable du pôle « Réussite éducative » et « Prévention de la délinquance »)
- 1 coordonnatrice action jeunesse
- 2 chargés d'opération (également référents des tribus et des quartiers) + une veille d'insertion (16 ans et +)
- 51 agents de médiation et de prévention (prestataire)
- Les missions de CCAS sont intégrées au Service de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale (ex DSU) (pôle « Logement et cadre de vie » et « Solidarité et cohésion sociale » avec 1 Conseiller en Economie Sociale et Familiale, responsable du pôle et 1 Technicienne en Economie Sociale et Familiale)
- 2 éducateurs sportifs dont 1 mis à disposition par le GESLS.

CISPD de La Foa, Moindou, Farino et Sarraméa

Pour l'intercommunalité, sur le bassin de **La Foa- Farino-Sarraméa-Moindou** :

- 1 agent coordonnateur de la maison des jeunes de la Foa avec une animatrice jeunesse et un service civique. Pas de service civique sur 2022
- 1 coordonnateur du CLSPD depuis juillet 2019 : poste vacant depuis octobre 2022. Réflexion en cours au niveau des exécutifs sur renouvellement ou non (+ les missions plutôt terrain pressenties)
- 1 coordonnateur de veille éducative mutualisé avec Bourail depuis août 2019 : poste n'existe plus depuis 2020
- 1 éducateur sportif avec le GELS depuis 2021 (changement de personne en 2022 après quelques mois de vacances). Dispositif très performant.

Bourail

- 1 diagnostic local de sécurité réalisé en 2017
- 1 CLSPD signé sur la période décembre 2017- décembre 2021
- 1 coordonnateur du CLSPD
- 1 éducateur sportif affecté à la Direction de l'Animation et de la Culture en 2022
- 7 médiateurs (agents de médiation et de prévention sur l'espace et les services publics). ☐ DEL ?
- 1 CCAS, 1 caisse des écoles depuis octobre 2022
- 1 centre de secours
- 1 police municipale

Du fait de la réorganisation de la mairie de Bourail, de nouveaux financements demandés pour développer la prévention seront réalisés notamment par :

- La Direction de l'Animation et de la Culture : actions culturelles, animations souvent développées dans les lieux délocalisés (tribu)
- Le pôle sécurité (en cours de création) : actions de prévention pompiers, PM, CLSPD
- Le CCAS : prévention sociale, action de parentalité
- La caisse des écoles : actions de parentalité, CVL
- Et plus globalement le développement de permanences de professionnels sur les domaines : juridique, addictologie, santé, social, pénal (...).

Thio

- Réactivation du CLSPD

Le SMTU

Une convention de partenariat Etat, Procureur, Collectivités, AOT, Forces de l'Ordre, Exploitants est signée le 10 décembre 2019 instaurant notamment :

- Groupe de travail sûreté
- Actions *coup de poing* avec les forces de l'ordre

Il s'agit d'une convention de partenariat définissant des axes de coordination et de coopération entre les différents acteurs de la sécurité dans les transports publics. Cette convention s'inscrit notamment dans le cadre du plan provincial de la prévention de la délinquance, qui pose un diagnostic territorial en la matière et qui intègre des mesures d'accompagnement pour lutter contre les incivilités dans les réseaux de transports publics. Les buts poursuivis, sont, notamment, de :

- Lutter contre la délinquance, la fraude et les incivilités dans les transports publics ;
- Renforcer le sentiment de sécurité des salariés des entreprises de transport public et des passagers ;
- Améliorer la coordination opérationnelle ;

- Faciliter les échanges d'informations et renforcer la connaissance mutuelle (actions de formation).

En parallèle, renforcement des équipes de sécurité mobiles et embarquées (Alliance sécurité) et mise en place d'une brigade cynophile en octobre 2022.

Les OLS

Les bailleurs sociaux sont mobilisés sur la démarche d'habitat tranquille HABILE initiée fin 2021 et qui a pour objet sur 7 zones prioritaires sur Dumbéa et Nouméa une plus grande concertation des différents acteurs pour converger les actions en tranquillité résidentielle. Ainsi, les bailleurs sociaux contribuent directement et indirectement à la mise en œuvre de certaines actions.

Les **bailleurs sociaux** contribuent directement et indirectement à la mise en œuvre des actions identifiées au PPPD 2019-2022, comme suit :

- **1a - Accompagner la mise en place et le fonctionnement de la veille éducative** : en lien avec les cellules de proximité (GPO CEP) les bailleurs sociaux sont invités à une plus grande participation active aux veilles éducatives, ce qui devrait se concrétiser en 2023 avec le CDDF et un nombre croissant de dossiers présentés ou sollicités par les OLS.
- **1c : lutter précocement contre le décrochage scolaire** : convention de prévention de déscolarisation en cours d'évaluation
- **5c - Impliquer les jeunes oisifs dans des activités périscolaires et citoyennes** : les résidences des bailleurs sociaux au travers de la démarche HABILE ont été prioritaires dans le cadre de l'expérimentation des chantiers d'insertion provinciaux en milieu urbain et après magenta tours en 2022 3 autres zones rejoignent l'expérimentation en 2023 pour constituer un véritable levier contre l'oisiveté des jeunes avec 70 jeunes impliqués potentiellement en 2023 sur Nouméa.
- **6c - Développer le soutien à la parentalité et la responsabilité parentale**: les bailleurs sociaux contribuent dans le cadre de leur politique de gestion locative au développement de la responsabilité parentale au travers des différentes structures de tranquillité de proximité (GPO CEP) les bailleurs témoignent d'une homogénéisation progressive de leur gestion locative et de leur politique d'expulsion en responsabilisant progressivement les parents dans les faits d'incivilités menés par les enfants des foyers.
- **1e : développer les partenariats** : HABILE constitue en soi un partenariat territorial sur des zones prioritaires de convergence d'action dont certaines contribuent à la prévention de la délinquance.

Il y a également correspondance entre le PPPD « développer les démarches urbaines de proximité » avec le PPLH (fiche action 18) :

- **1h - Accompagner la mise en place au sein des CLSPD/CISPD de schémas de tranquillité publique**: les OLS participent via le réseau HABILE à des mini schémas de tranquillité publique sur les résidences prioritaires en partageant et en mutualisant leurs actions avec celles des communes et de la province sud. L'amélioration de la communication inter bailleurs et avec les forces de l'ordre (conventions en cours avec le procureur, la PN, la GN) permet le développement de mesures préventives aux incivilités et ouvrent la voie aux actions de GSUP.









En parallèle, avec le plan de sécurisation des collèges, l'évaluation de la sécurisation du collège de Rivière Salée en GPO indique sa contribution à la sanctuarisation de l'établissement et à la mise à mal de la porosité entre l'établissement scolaire et les résidences du quartier, pacifiant les abords immédiats et dégageant de la disponibilité aux forces de l'ordre du secteur pour la résolution des problématiques de tranquillité. La suite consisterait à impacter le travail de l'AS du collège conventionné sur la prévention de déscolarisation.

- **2h : Positionner des adultes relais sur l'espace public :** Les OLS participent localement au financement des actions de prévention et de médiation sociale telles que le réseau RSP sur Dumbéa-sur-Mer qui concerne 800 foyers depuis 2022 et fera l'objet d'une première évaluation. Plus récemment elles participent à l'accompagnement de médiation sociale financée par le FIP notamment sur l'Aérodrome. Ces évaluations alimentent la réflexion autour d'une vraie stratégie agglomération autour de la médiation.

Le travail mené avec les bailleurs sociaux se poursuit en 2023.

2-3 : La prévention, un travail de longue haleine

Les outils de la prévention existent que ce soit pour la prévention primaire, secondaire ou tertiaire. Le premier diagnostic réalisé en 2017 avait permis de faire apparaître un certain nombre de dysfonctionnements ou d'éléments inexistant à mettre en place pour optimiser la prévention. Il est intéressant de voir l'évolution de ces différents points, suite à la mise en œuvre du 2^{ème} plan provincial et au travail réalisé par l'ensemble des partenaires.

Thèmes	Avancement	
Une absence de co-construction des stratégies (diagnostic partagé, élaboration, formalisation des stratégies et des cadres d'intervention)	Toujours d'actualité, le travail de diagnostic précis par commune est indispensable	
Une absence de co-responsabilité des projets (conduite collaborative des actions, démarches d'évaluation)	En amélioration	
Un manque de coordination opérationnelle entre les acteurs (échanges d'information, résolutions collectives des situations individuelles, etc.)	En amélioration, dépend des territoires	
Une insuffisance de diagnostic (renouvellement quasi-systématique des actions sans évaluation)	Vraie évolution avec contrôle des actions et évaluation	
Une répartition des soutiens aux communes basée sur une analyse objective des besoins, des stratégies locales et des moyens des collectivités	Toujours d'actualité, mais en progrès	
Une organisation très verticale des institutions (logique en silo) peu propice au travail en transversalité	En amélioration	
Une absence de culture commune sur le travail en réseau et la méthodologie de projet	En amélioration	
Un manque d'échanges d'expérience entre les petites et les grandes communes	En amélioration	

Des progrès restent à faire mais un certain nombre d'avancées sont reconnues par l'ensemble des partenaires et cela constitue un des objectifs de la démarche engagée.

Ainsi, la réactivation du Conseil Provincial de Prévention de la Délinquance de la province Sud, la création d'un Conseil Territorial de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la création d'une Direction de la sécurité publique à Païta, la réactivation du CLSPD de Bourail, la réactivation d'un CLSPD à Thio, d'un conseil des jeunes à l'île des Piins ou encore les nominations de nombreux postes* liés à cette dynamique permettent de mailler le territoire et de développer un réseau partenarial important. Il faut amplifier cette

dynamique pour que chacun participe à son niveau à une action ciblée et durable de prévention de la délinquance.

* 1 coordonnateur Sécurité et Prévention de la Délinquance en province Sud, 1 coordonnateur des politiques publiques de Sécurité et de Prévention de la Délinquance au gouvernement, 1 directeur des sécurités à l'Etat, 1 directeur de la sécurité publique à Paita, au Mont-Dore, à Nouméa et à Dumbéa.

De même, il a été observé lors du diagnostic, des dispositifs à développer ou à conforter.

Thèmes	Avancement	
Adapter au contexte juridique de la Nouvelle-Calédonie avec la validation du Parquet la charte sur le partage d'information SG CIPD (validée CNIL et Haut conseil du travail social)	Fait, reste à être acté dans les CLSPD (seule la commune de Paita l'a adopté)	☹️
Intégrer le contenu des Contrats Locaux de Sécurité dans les politiques publiques de chaque partenaire	Mise en place progressive	☹️
Mettre en place des groupes de travail partenariaux à vocation thématique ou territoriale (Art. D156-11 du Code de la sécurité intérieure, recommandations du SG CIPD)	Existence d'un groupe à Paita (permet de traiter les cas nominatifs)	☹️
Raisonnement autour d'un projet commun découlant d'un diagnostic territorial, et non plus par institution ou limite communale	Mise en place progressive	☹️
Mettre en œuvre des actions de prévention au niveau intercommunal, communal ou infra communal (quartier-secteur-tribu) en fonction du contexte local et des pouvoirs de coordonnateur du (des) maires	Mise en place progressive	☹️
Assurer une meilleure communication avec les partenaires	Nette amélioration	😊
Réaliser l'expression des besoins	Variable selon les CLSPD	☹️
Mailler véritablement le réseau des partenaires, avec un renforcement des moyens	Mise en place progressive	☹️

Beaucoup d'améliorations restent à apporter mais une véritable dynamique s'est installée autour des actions liées à la prévention de la délinquance. Ainsi, le bilan présenté du PPPD 2019/2022 lors du CPPD du 10 février 2023, fait état de l'engagement des directions provinciales concernées. Il montre une forte implication de celles-ci et des résultats intéressants en terme de réalisation et de mise en œuvre d'outils innovants. Il faut maintenant aller plus loin et créer les conditions d'une efficacité durable.

2-4 : La nécessité de conventionner des relations partenariales

La construction partagée des stratégies (diagnostic, élaboration, formalisation, cadres d'intervention), pour une coresponsabilité des projets (conduite collaborative des actions, démarches d'évaluation) est indispensable à tous les niveaux.

- La coordination opérationnelle doit être réelle entre les acteurs (échanges d'information, résolutions collectives des situations individuelles, etc.),
- Le montage des actions passe par un diagnostic précis pour éviter le renouvellement systématique d'une action sans évaluation,

- Le travail en réseau et la méthodologie de projet doivent être l'objet d'une culture commune, en lien avec les réalités du terrain.

Il est donc nécessaire de clarifier les relations entre les partenaires au travers de la rédaction de conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles, de façon à définir précisément les missions de chacun dans chaque dispositif, les obligations des parties, les modalités et les protocoles de réalisation, d'évaluation et de financement des actions.

Il convient également de diffuser ces documents à l'ensemble des partenaires et aux différents services dans les collectivités pour développer une culture commune face à la prévention de la délinquance.

2-5 : La mutualisation des moyens

La mutualisation des moyens reste un défi important à relever pour réorganiser les interventions dans les différents dispositifs au profit du plus grand nombre. Cette démarche demande une analyse en amont des moyens existants au sein des institutions partenaires, des moyens dédiés par secteur d'intervention au niveau des communes, ramené aux besoins réels, pour aboutir à une forme de rééquilibrage entre ce qui se fait et ce qui devrait se faire.

Cette question préoccupe les coordonnateurs de CLSPD qui tous constatent un déséquilibre entre les moyens attendus et les moyens alloués (quand ils existent).

Il convient de dresser des bilans des actions actuelles par commune pour évaluer l'efficacité du personnel déployé et étudier la possibilité de restructurer l'existant pour plus d'efficacité et de rendement.

Enfin, à La Foa, remontées très fortes au niveau de l'observatoire Veille éducative de la part des responsables d'établissement.

Il y a 1 vrai changement au niveau des jeunes avec les 2 années de COVID qui ont conduit à des périodes d'isolement, des comportements familiaux probablement perturbateurs et la perte des repères scolaires. 1 vraie réflexion sur comment gérer ces jeunes et proposer des organisations différentes pour que tout le monde y trouve son compte (enseignants, jeunes, parents).

3 – Une prévention efficace visant à réduire l'entrée dans la délinquance

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

a. Développer des outils de prévention primaire

Action 1a : Former à la communication bienveillante, la gestion émotionnelle et la médiation par les pairs

Problématique	<p>Une réactivité forte des jeunes en cas de conflits est souvent observée, débordant rapidement vers une agressivité orale puis physique.</p> <p>Que l'agressivité soit envers un professeur ou entre eux, il est utile d'apprendre aux enfants à contrôler leurs réactions et leur permettre de dialoguer positivement en analysant l'origine du conflit, en le relativisant et en cherchant les voies et les moyens pour le désamorcer et y remédier, sans porter de jugement et tout en permettant l'épanouissement de chacun.</p>
Objectifs Stratégiques	<p>Apprendre aux jeunes à gérer leurs colères, leurs frustrations, les conflits, Mieux comprendre l'autre, Eviter et désamorcer les conflits en milieu scolaire et en dehors, Former les directeurs d'écoles primaires et les membres de la communauté éducative, Sensibiliser les parents.</p>
Etat des lieux	<p>Expérimentation sur 6 classes de CE1 intitulé « école de la paix » répartie sur différentes écoles de la province pour</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir aux élèves des outils afin de communiquer pacifiquement, • Développer l'esprit collaboratif et le travail de groupe. <p>66h consacrées à une thématique préventive 96h consacrées à une thématique curative 6 enseignants formés dans 4 écoles volontaires 132 élèves sensibilisés</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Faire un choix dans les formations existantes (partager les expériences), • Proposer les formations choisies avec plus de mutualisation, • Travailler la coéducation au sein des écoles pour que tous les adultes intervenants aient la même formation (Instituteurs, personnels de cantine, de surveillance, etc.) pour inscrire cette culture commune dans la durée en lien avec les coordonnateurs des CLSPD ou CISPD, • Mettre en œuvre des groupes d'entraînement aux habiletés de communication bienveillante, • Développer plus d'actions dans les collèges publics et privés.
Partenaires principaux	<p>DERES, DENC pour le primaire public DGE-VR pour les collèges publics, DDEC pour le privé CLSPD et CISPD</p>
Indicateurs	<p>Nombre et type de formations réalisées, Nombre de personnels formés/total des personnes concernées, Nombre de groupe d'entraînements constitués, Nombre de jeunes sensibilisés.</p>

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

a. Développer des outils de prévention primaire

Action 2a : Informer les enfants et les adolescents au sujet des comportements à risque

Problématique	<p>Les conduites à risques regroupent les comportements de mise en danger de soi et notamment la consommation d'alcool ou de drogues, la sexualité. Leur apparition et surtout leur répétition sont l'expression d'une souffrance et précède en général la survenue d'un comportement délinquant. Il convient donc de lutter en amont contre ces conduites.</p> <p>De même, les réseaux sociaux et internet induisent une dépendance à l'écran, et certains sites peuvent amener les jeunes à des conduites à risque.</p>
Objectifs Stratégiques	Mieux informer les enfants et les adolescents au sujet des comportements à risque. Encourager l'accompagnement des jeunes en matière d'utilisation d'internet et des réseaux sociaux.
Etat des lieux	<p>La DPASS via son service « Prévention et promotion de la santé » (SPPS) organise des actions de prévention de la santé sexuelle depuis plusieurs années en 4^{ème} et lycée, sur demande des établissements, avec un contenu structuré. Elle travaille avec 3 associations en collège et lycée pour les conduites à risque, dont solidarité Sida qui bénéficie d'une ½ journée de médecin par semaine. Les interventions sont coordonnées par le SPPS.</p> <p>La Prévention des addictions se fait sur différentes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les écrans - Le sucre - L'alcool - Le tabac - Le cannabis <p>Questionnaires disponibles et en cours de réalisation par les classes. En fonction des résultats des questionnaires, soumis aux élèves, des priorités d'intervention seront organisées.</p> <p style="padding-left: 40px;">13 écoles sollicitées 11 écoles ont répondu pour l'instant Environ 800 élèves sensibilisés en 2022</p>
Objectifs opérationnels	<p>Différencier les publics (primaires et secondaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer les actions de prévention de la santé sexuelle et des conduites à risque, en harmonisant les plannings pour que tous les élèves profitent des interventions, • Intensifier les actions de terrain de la DPASS en associant les partenaires, • Poursuivre les actions de prévention pour l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux.
Partenaires principaux	DPASS, DERES, DGE, DDEC, CLSPD, CISPD, ASSNC, DENC
Indicateurs	<p>Nombre d'interventions réalisées par catégorie et par établissement/total des établissements,</p> <p>Nombres de jeunes sensibilisés en primaire par catégorie d'action/total des élèves,</p> <p>Nombres de jeunes sensibilisés en secondaire par catégorie d'action/total des élèves.</p>

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

a. Développer des outils de prévention primaire

Action 3a : Favoriser et tenir compte de la parole des jeunes

<p>Problématique</p>	<p>Nombreux sont les jeunes qui s'impliquent ou souhaitent s'impliquer dans la vie associative ou citoyenne et prennent des responsabilités au sein d'instances représentatives de la jeunesse.</p> <p>Ces derniers peuvent jouer un rôle important, à la fois en recueillant des mécontentements de leurs pairs et en étant à même de proposer des solutions aux problématiques soulevées. Ces lieux de rencontre et d'échange ne sont pas assez nombreux et suffisamment pris en considération et de ce fait, perdent de leur efficacité et leur potentiel est souvent hypothéqué et dévalorisé par cette absence de reconnaissance.</p> <p>D'autre part, les jeunes des tribus ont du mal à se diriger vers ce type d'instance.</p>
<p>Objectifs Stratégiques</p>	<p>Développer des espaces d'échanges entre les jeunes adolescents, permettant d'organiser des rencontres à thèmes et des entretiens plus individualisés pour les jeunes en recherche d'eux-mêmes.</p> <p>Avoir un retour sur les propositions et remarques formulées. Voir les possibilités de réalisation et les accompagner quand cela est possible.</p>
<p>Etat des lieux</p>	<p>Suite à une 1^{ère} expérimentation d'un collectif de 11 jeunes essentiellement étudiants et en emploi non concluant, un 2nd essai a été lancé à partir des engagés service civique (ESC) pour un déploiement progressif vers les autres dispositifs provinciaux accueillant des jeunes.</p> <p>Résultats 2022 : Nb d'adhésions: 17 jeunes ; Taux d'adhésion: 57% ; Production d'une charte des valeurs en slam ; Répartition géographique : agglomération ;</p> <p>Besoins 2023 : volontariat de solidarité internationale (VSI) mission d'1 an pour la phase de déploiement / Soutien d'un projet du collectif jeunes au budget participatif 2023. Cette expérimentation doit aboutir à la constitution d'un groupe d'influenceurs chez les jeunes.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une « plate-forme » jeunesse ayant un objectif de coordination, • Identification d'un référent jeunesse au sein de chaque direction, • Développer une application information jeunesse, • Accompagner les instances jeunesse existantes et avoir un retour sur leurs propositions, • S'associer et soutenir les actions communales à destination des jeunes, (CEL, CAL), conseil des jeunes, • Aider à la constitution de nouveaux CEL ou CAL, • Promouvoir l'action des structures jeunesse, optimiser TAZAR comme support d'information et de promotion de la jeunesse. Créer des liens avec d'autres supports à destination des jeunes, • Intégrer des actions avec les jeunes des tribus, • Organiser des réunions thématiques sur la prévention de la délinquance.
<p>Partenaires principaux</p>	<p>Mairies, CLSPD, CISPD, autorités coutumières, Com PS, DCJS, MCPF</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Nombre d'instances jeunesse en commune / nombre de commune, Nombre d'actions valorisées et concrétisées, Nombre de CEL / CAL nouveaux, Nombre de réunions thématiques organisées par instance et par commune,</p>

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

a. Développer des outils de prévention primaire

Action 4a : Développer le service civique

Problématique	La province Sud en tant qu'institution a démontré son intérêt pour accueillir des jeunes en service civique par conventionnement avec l'Etat. Il convient donc de leur trouver des missions adaptées, utiles à la société, qui conviennent aux jeunes avec ou sans qualification qui souhaitent s'engager et avoir un rôle actif dans la société. Les communes peuvent avoir des difficultés à investir le dispositif, tout en étant demandeuse. L'intermédiation avec la province Sud permet de répondre à cette difficulté.
Objectifs Stratégiques	Les missions doivent être d'intérêt général et revêtir un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, culturel, humanitaire, sportif ou familial. Plusieurs domaines d'intervention sont possibles parmi lesquels par exemples : Culture et loisirs : favoriser l'accès de jeunes en difficulté à des activités culturelles Education : favoriser l'accès de jeunes en difficulté à des activités éducatives, Environnement : sensibiliser les enfants au tri des déchets ; Intervention d'urgence en cas de crise : aider à la reconstruction de sites endommagés par une catastrophe naturelle et accompagner les populations ; Mémoire : participer à des chantiers de restauration de sites historiques ; Santé : sensibiliser les adolescents sur les conduites à risques ; Solidarité : participer à l'accompagnement de personnes sans-abris ; Sport : accompagner des personnes en situation de handicap.
Etat des lieux	La province Sud a accueilli en moyenne 114 engagés service civique/an entre 2019 et 2022 répartis entre toutes les directions provinciales. Nb de postes pourvus: 111/125 (novembre 2022) ; Taux de couverture : 89% ; 2 nouvelles entrées dans le dispositif en 2022 : DAEM et DSIN. Evolution 2019-2022 des postes à pouvoir pour l'ensemble des directions: +19% .
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à recenser les domaines d'interventions complémentaires au sein des directions de la province Sud par thématique et au sein des communes, dans le cadre de l'intermédiation, Identifier les partenaires d'accueil (publics et privés), Accompagner les communes dans la mise en œuvre du service civique, Proposer aux jeunes des activités qui correspondent à leurs aspirations et permettent une 1^{ère} expérience de travail, Augmenter le nombre de jeunes accueillis chaque année.
Partenaires principaux	Communes, DDDT, DEL, DCJS, DES, DPASS, CLSPD, CISPD, Etat, Nouvelle-Calédonie
Indicateurs	Nombre de jeunes accueillis chaque année, Nombre d'intermédiations.

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

a. Développer des outils de prévention primaire

Action 5a : Prévenir la violence dès le cycle primaire

<p>Problématique</p>	<p>Racket, vols, incivilités... la violence scolaire n'épargne pas les enfants à l'école élémentaire. Selon une enquête de l'Unicef, plus de 10 % des écoliers de primaire sont victimes de harcèlement à cause d'une simple différence (physique, vestimentaire...).</p> <p>On assiste davantage à de petites et multiples violences quotidiennes. L'incivilité est aussi de plus en plus importante. Les insultes proférées par les enfants sont d'une très grande virulence.</p> <p>L'accumulation de ces petites violences dégrade, au fil du temps, le climat scolaire et les rapports entre élèves, et élèves et enseignants. Les valeurs portées par la famille et celles reconnues par la vie scolaire souvent différent. Les écoliers traduisent ce manque de repères par la violence.</p>
<p>Objectifs Stratégiques</p>	<p>La lutte contre la violence implique la connaissance et la compréhension des règlements intérieurs par les élèves (et les parents) ainsi que des sanctions encourues en cas de manquement au respect des règles établies.</p> <p>Elle demande également aux élèves de connaître leurs droits et leurs devoirs face à des actes de violences, que l'on en soit témoin, victime ou auteur.</p> <p>Aborder ce sujet à la fin du primaire prépare les élèves à intégrer le cycle secondaire dans un climat serein et améliore les relations entre les différents acteurs de l'éducation.</p>
<p>Etat des lieux</p>	<p>La violence verbale serait la forme de violence la plus répandue dans les écoles et se manifesterait par des paroles blessantes, des menaces, du chantage et des cris. Si la violence est généralement associée à une réalité qui caractérise l'adolescence, elle se manifeste également chez les jeunes enfants, dès la maternelle. Les comportements violents, à cet âge, prennent la forme de bousculades, d'intimidation, de coups et de morsures. À l'école primaire, les manifestations de violence sont multiples; elles peuvent aller des simples problèmes de discipline (désobéissance, taquineries) à des agressions physiques, en passant par les menaces verbales, les menaces physiques et le vandalisme.</p> <p>La lutte contre le harcèlement scolaire se traduit par : la sensibilisation des directeurs à cette question, sur les signes faibles ; la formation des personnels ; un partenariat avec le Vice-Rectorat et la DENC. A ce jour, 34 personnels formés dont 24 directeurs d'école pour 1 formation de 2 jours.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>La Brigade de prévention de la délinquance juvénile est qualifiée pour apporter son concours et intervenir auprès des classes du primaire pour des séances interactives sur le sujet des violences.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un programme d'intervention avec les communes, • Initier des interventions en CM2, • Intervenir sur demande des directeurs d'école, • Intervenir en réaction à un évènement particulier.
<p>Partenaires principaux</p>	<p>MCPF gendarmerie (Maison de confiance et de protection des familles), DERES, CLSPD, CISPD, directeurs d'école</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Nombre de classes visitées par année scolaire, Type d'intervention, Nombre de violences constatées en cycle primaire.</p>

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance	
a. Développer des outils de prévention primaire	
Action 6a : Développer la « méthode Milkman » sur l'ensemble des communes de la province Sud – Enquête « bien dans mes claquettes »	
Problématique	<p>Selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), les consommations précoces d'alcool, de tabac ou de drogue accroissent très fortement les risques de graves problèmes de santé. L'Islande est parvenue à diminuer drastiquement la consommation d'alcool mais aussi de tabac et de cannabis chez ses jeunes qui figuraient parmi les plus gros buveurs d'Europe il y a 20 ans seulement. Ce succès est dû notamment à la méthode développée par le professeur américain Harvey Milkman et implantée à l'échelle nationale dans le pays nordique. Les résultats sont impressionnants : le nombre d'adolescents de 15-16 ans retrouvés en état d'ivresse au cours du mois précédent est passé en Islande de 42 % en 1998 à 5 % en 2016, alors que pour les consommateurs de cannabis ce nombre s'est contracté à 7 % contre 17 % en 1998. Enfin, 23 % des ados islandais fumaient des cigarettes tous les jours en 1998, et 3 % seulement en 2016.</p>
Objectifs Stratégiques	<p>Le modèle de prévention est basé sur 3 facteurs de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des données probantes issues d'un processus de recherche scientifique • Une approche locale (enquête au niveau communal voire par quartier ou communauté) • La création et le maintien d'un dialogue continu entre la recherche, les élus et les professionnels du terrain visant l'amélioration des conditions de vie et d'épanouissement des jeunes. <p>La spécificité de la recherche menée auprès des jeunes tient à l'identification et l'analyse des facteurs de risque et de protection qui environnent le jeune. Elle donne ainsi des orientations sur les actions à déployer pour modifier cet environnement. Elle peut être utilement complétée par un travail d'entretiens et mises en relation à mener auprès des différents acteurs pour définir les actions à déployer</p>
Etat des lieux	<p>Pour l'enquête « bien dans mes claquettes » inspirée du modèle islandais, la province Sud a signé une convention avec l'ASSNC en décembre 2021 puis un avenant en novembre 2022. Sont concernés 3000 élèves de 3^{ème} des collèges publics et privés. Le Taux de participation s'est élevé à 82%. 8 Communes ont été sollicitées : La Foa – Moindou- Sarramea, Ile des Pins, Yaté, Thio avec à venir Dumbéa et Nouméa. Besoin pour 2023 : Nouvelle convention avec ASSNC pour identifier les facteurs liés aux comportements protecteurs et à risque chez les jeunes.</p>
Objectifs opérationnels	<p>La province Sud avec le soutien du Vice-rectorat, de la DDEC et de l'ASEE entend déployer le modèle dans l'ensemble des 14 communes de la province Sud au profit des jeunes de 11 à 16 ans, en administrant un questionnaire auprès des jeunes des classes de 6^{ème}, 4^{ème} et 2^{nde} des établissements scolaires publics et privés sous contrat, soit environ 11 250 jeunes.</p>
Partenaires principaux	<p>DERES, ASSNC, VR-DGE, DDEC, DPJEJ, Fédérations des parents d'élèves (2), AFMNC, communes, CLSPD, CISPD, DIRCOM</p>
Indicateurs	<p>Nombre d'enquêtes menées Nombre de communes contactées Analyse des données Moyens mis en œuvre</p>

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

b. Développer des outils de prévention secondaire

Action 7 a : Repérer et suivre les jeunes en voie de fragilisation pour les ramener vers une citoyenneté partagée

Problématique	<p>Les signes annonciateurs d'une dérive vers la délinquance peuvent relever simultanément ou successivement d'un lourd absentéisme ou du décrochage scolaire, d'incivilités ou de dégradations dans l'espace public, de la perturbation réitérée de la tranquillité du quartier, de la consommation de produits addictifs, de l'errance, ou encore de la participation à des vols ou à des violences légères.</p> <p>Il convient donc de prévenir au plus tôt ce phénomène, par le biais d'actions d'intégration, de prise en charge des enfants mais aussi en leur proposant des formations alternatives et en s'assurant de l'implication de leurs parents. Ce travail concerne aussi les jeunes repérés en situation d'errance nocturne.</p>
Objectifs Stratégiques	<p>-Prévenir la marginalisation des jeunes mineurs et de leur basculement dans la délinquance ;</p> <p>-Favoriser des moments de relations privilégiées enfants/parents.</p> <p>-Ramener les jeunes vers 1 citoyenneté partagée en les inscrivant dans 1 programme d'activités destiné à leur redonner un cadre structuré, les orienter vers les dispositifs existants (exemple d'ateliers, d'activités périscolaires, de chantiers ou encore dans le cadre d'« alternatives citoyennes » qui ont vocation à apporter une réponse souple, rapide et adaptée à la commission de faits d'incivilités et de petite délinquance, s'inscrivent dans une logique de prévention dite secondaire (en direction de publics ciblés) et tertiaire (prévention de la récidive) et ont vocation à être mises en œuvre auprès des mineurs et des jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans).</p>
Etat des lieux	<p>Cette action s'inscrit dans une politique de prévention de la marginalisation d'une fraction de la Jeunesse qui peut se traduire par des actes délinquants, mais aussi par la déscolarisation, la désinsertion, les violences retournées contre soi. Plus concrètement, ce sont des jeunes dont le comportement peut se traduire par des incivilités dans l'espace public, la participation à des groupes perturbateurs, la consommation de produits stupéfiants, l'errance, l'inscription dans une délinquance de voie publique plus ou moins habituelle, la participation à la dégradation de bâtiments publics ou de vols au détriment des services publics locaux, la perturbation réitérée de la tranquillité du quartier. Sont également concernés des jeunes en situation de vulnérabilité et d'isolement.</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer et suivre les jeunes en voie de fragilisation • Développer l'accueil de ces jeunes pour des mesures de réparation dans le cadre des alternatives citoyennes, pour des faits commis sur des biens publics provinciaux ou dans un cadre provincial • Faire le lien avec les dispositifs de même type : veille éducative, prévention spécialisée, réinsertion, notamment avec les communes dotées de CLSPD ou CISPD.
Partenaires principaux	<p>DENC, DERES, VR- DGE, DDEC, DPASS, DPJEJ, CLSPD, CISPD, MCPF, communes, autorités coutumières</p>
Indicateurs	<p>Nombre d'établissements partenaires du dispositif, Nombre de situations traitées par commune ayant un CLS, Nombre d'alternatives citoyennes réalisées, Type d'infractions commises, Nombre de jeunes ayant un parcours réussi.</p>

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

b. Développer des outils de prévention secondaire

Action 1b : Lutter précocement contre le décrochage scolaire

Problématique	La déscolarisation et le décrochage scolaire sont un des facteurs de basculement des jeunes dans la délinquance. Il convient donc de prévenir au plus tôt les deux phénomènes, par le biais d'actions d'intégration, de prise en charge des enfants mais aussi en leur proposant des formations alternatives et en s'assurant de l'implication de leurs parents.
Objectifs Stratégiques	Repérer le plus en amont possible les élèves susceptibles de décrocher et les décrocheurs pour les remettre le plus vite possible dans le circuit des études, en recherchant les solutions les mieux adaptés à chacun. Aborder le décrochage scolaire de façon plus large en intégrant la famille et les temps périscolaires via la veille éducative.
Etat des lieux	<u>La Lutte contre l'absentéisme se traduit notamment</u> par une généralisation de l'appel en ligne à toutes les écoles de la province et l'envoi de SMS aux parents. Cela fait suite à une nouvelle circulaire mise en place en 2019 pour sensibiliser les directeurs d'école à la lutte contre l'absentéisme.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Elaborer (par commune avec CLS) la chaîne de décision et de suivi des jeunes concernés en primaire et en secondaire public et privé, en lien avec les chefs d'établissement du primaire et du secondaire et la veille éducative,• Généraliser le contrôle des absences ou retard et l'information aux parents et développer l'information aux maires dans le cadre du rappel à l'ordre, ou du CDDF ou des alternatives citoyennes,• Faire le lien avec les éducateurs prévention de la déscolarisation.
Partenaires principaux	DENC, DERES , VR- DGE, DDEC, DPASS , DPJJE, CLSPD, CISPD, autorités coutumières
Indicateurs	Nombre d'établissements partenaires du dispositif, Nombre de situations traitées par commune ayant un CLS.

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

b. Développer des outils de prévention secondaire

Action 2b : Réorganiser et développer le dispositif des éducateurs de prévention de la déscolarisation

Problématique	<p>Les familles vivant des problèmes de déscolarisation pour leurs enfants sont susceptibles de traiter avec quatre niveaux de travailleurs sociaux, dont on sait souvent la difficulté à coopérer : établissement scolaire, mairie, province Sud et DPJEJ. Des mutualisations sont à rechercher.</p> <p>Le positionnement des éducateurs prévention de la déscolarisation au sein de la DPJEJ est à repenser (action de prévention) alors que cette direction exerce des missions curatives.</p> <p>Le financement reste à revoir.</p>
Objectifs Stratégiques	<p>Avoir une approche territorialisée des moyens humains sur un territoire d'action,</p> <p>Faire le lien avec les dispositifs de veille éducative,</p> <p>Réinterroger l'architecture institutionnelle du dispositif,</p> <p>Réfléchir à la mutualisation des moyens,</p> <p>Trouver des financements pérennes hors CD.</p>
Etat des lieux	<p>A Nouméa, 2 bassins d'éducation bénéficient du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Kaméré + Nouville et PDF / Magenta, <p>Toutes les écoles ont été rencontrées (direction + équipes pédagogiques) afin de les sensibiliser à cette problématique et à l'importance de la primo-prévention (partenariat positif).</p> <p>L'intervention des éducatrices se fait sur demande de la DERES, quand la situation le nécessite. Le dispositif est toujours en cours, et il convient de pouvoir l'étendre sur d'autres bassins.</p> <p>A Dumbéa, l'ensemble des écoles primaires est impliqué. La réactivité de l'équipe est soulignée par les directeurs d'écoles. C'est un soutien et partenariat efficace dans la résolution de situations parfois extrêmement complexes.</p> <p>A Paita, la mise en route est à améliorer. La pertinence de la saisine est toujours questionnée par les directeurs d'école.</p> <p>A améliorer la guidance parentale sur le plan éducatif.</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer une évaluation des dispositifs existants et de la répartition des moyens, • Structurer la communauté éducative, • Se concerter pour étudier la faisabilité d'étendre ce dispositif à moindre coût, en mutualisant les secteurs d'intervention, • Pérenniser le dispositif en lui assurant un équilibre financier à long terme.
Partenaires principaux	DPJEJ, CLSPD, CISPD, DPASS, DERES, communes, VR-DGE
Indicateurs	<p>Nombre d'éducateurs prévention déscolarisation en poste par commune,</p> <p>Nombre d'établissement bénéficiant de ce dispositif</p> <p>Nombre de jeunes suivis par établissement et par commune</p>

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

b. Développer des outils de prévention secondaire

Action 3b : Lutter contre les incivilités dans les réseaux de Transports publics

Problématique	Dès 2013, les différents acteurs du transport ont souligné la nécessité de mettre en place des outils de suivi et d'observation des incivilités recensées à bord et aux abords des véhicules mais également au niveau des points d'arrêts.
Objectifs Stratégiques	Il est nécessaire de localiser les actes d'incivilités sur les réseaux de transport public de l'agglomération, de brousse et dans les bus scolaires, et de caractériser précisément ces actes d'incivilités selon des critères définis. Il conviendrait également de renforcer les dispositifs de prévention aux arrêts de bus identifiés comme sensibles, et dans les bus, notamment à certains horaires difficiles, sur l'ensemble des exploitants de bus en province Sud, dans l'agglomération comme en brousse.
Etat des lieux	Cf. page 22.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Poursuite de l'Observatoire des incivilités,• Création d'une unité de sûreté (voire mission de CMS : contrôle, médiation, sûreté) composée de 28 agents et de 3 véhicules d'intervention pour l'ensemble du réseau Tanéo,• Orienter vers la veille éducative les jeunes repérés dans le cadre des transports scolaires et prendre des mesures en fonction du règlement intérieur,• Développer la présence d'agents de médiation sociale dans les transports.
Partenaires principaux	DERES, VR-DGE, DDEC, DPJEJ, CLSPD, CISPD, SMTU, SMTI, DENC, autorités coutumières
Indicateurs	Evolution des incivilités, Nombre d'interventions des forces de l'ordre. Nombre d'agents de médiation sociale

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

b. Développer des outils de prévention Secondaire

Action 4b : Impliquer les jeunes oisifs dans des activités périscolaires et citoyennes

Problématique	Beaucoup de jeunes n'ont pas accès à des activités socio-éducatives sur le temps périscolaire soit par manque de moyen des collectivités, soit à cause de freins personnels ou matériels, manque d'intérêt et sont désœuvrés. Cette oisiveté est facteur de délinquance.
Objectifs Stratégiques	Proposer aux jeunes oisifs des activités intéressantes et à moindre coût, afin qu'ils réalisent des actions concrètes et valorisantes qui les inscrivent le cas échéant dans un parcours citoyen. Occuper ce temps libre, pour les responsabiliser, transmettre des valeurs de vivre ensemble. Amener ces jeunes dans un premier temps à s'inscrire au sein d'associations citoyennes, sportives ou culturelles pour ne pas s'affilier uniquement à « la bande ». Ensuite les associer à des projets citoyens au sein de leur quartier, tribus, etc.
Etat des lieux	Fin 2018 a été créé un groupement d'employeurs (GESLS) avec le soutien de la province Sud au sein du CPOS Sud pour développer les activités sportives à destination des jeunes oisifs dans les communes de la P. Sud. Mise en œuvre en décembre 2018. Financement partagé entre l'Etat, la NC, la P. Sud et les communes concernées d'un poste de coordonnateur du GE et de 7 postes d'éducateur sportif (Bourail, Dumbéa, Thio, Paita, Mont-Dore, Yaté et Ile des Pins) avec des agents en service civique qui accompagnent chaque éducateur et renforcent l'encadrement des jeunes. GESLS 2021 - Participation des 11-25 ans (pour 9219 activités) - <i>Manque de données liées à une forte baisse de l'activité du secteur artistique lors des confinements COVID de 2021</i> ; Attendus début 2023 : Etat des lieux des besoins des jeunes (résultats « Bien dans mes claquettes » / Etat des lieux de l'offre d'activités artistiques, culturelles et sportives (données « Clic & Mouv' »). <u>OLS</u> : les résidences des bailleurs sociaux au travers de la démarche HABILE ont été priorisées dans le cadre de l'expérimentation des chantiers d'insertion provinciaux en milieu urbain et après magenta tours en 2022 3 autres zones rejoignent l'expérimentation en 2023 pour constituer un véritable levier contre l'oisiveté des jeunes avec 70 jeunes impliqués potentiellement en 2023 sur Nouméa.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Etendre le dispositif GE à la demande des communes, • Faciliter les transports pour se rendre sur les lieux de pratique, • Collaborer à l'organisation d'activité en tribu, • Développement d'activités sportives, culturelles et de loisirs dans les communes et les tribus sur les temps périscolaires, en lien avec les associations locales, • Soutenir les formations au BAFA, • Création par les jeunes de leur séjours vacances et mise en œuvre avec un accompagnement institutionnel, • Création de séjours d'activités de pleine nature en partenariat avec la BPDJ pour la mise en œuvre et l'encadrement (jeunes issus de la zone gendarmerie).
Partenaires principaux	MCPF, CLSPD/CISPD, mairies, DCJS , CPOS, autorités coutumières
Indicateurs	Nombre de jeunes participants, Nombre de jeunes oisifs inscrit en association, Nombre d'associations participantes, Nombre de jeunes ayant suivi une formation BAFA, Nombre de projets jeunes réalisés, Nombre de séjours réalisés et nombre de jeunes participants.

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance	
b. Développer des outils de prévention secondaire	
Action 5b : Développer le soutien à la parentalité et la responsabilité parentale	
Problématique	<p>Dans le cadre des actions de prévention, il est nécessaire d'agir sur les mineurs concernés mais également sur leurs familles.</p> <p>En effet, les modifications de posture positives des jeunes observés au sortir des dispositifs proposés, ne peuvent être pérennes si ces jeunes retrouvent le même contexte familial, les mêmes travers et situations qui les feront inmanquablement revenir à des comportements inadaptés.</p> <p>Des actions de soutien à la parentalité sont donc nécessaires pour guider la famille en parallèle de l'accompagnement du jeune.</p>
Objectifs Stratégiques	<p>Les actions de soutien à la parentalité sont des actions préventives qui permettent d'éviter d'avoir recours à des dispositifs judiciairisés plus lourds à mettre en œuvre et très impactant pour les familles.</p> <p>Beaucoup de familles, et notamment des familles notamment monoparentales ou de jeunes couples sont rapidement démunies face à des notions simples d'éducation qu'ils n'ont pas apprises ou des comportements d'enfants ou d'adolescents qui les dépassent.</p> <p>Il est donc nécessaire d'intervenir au plus tôt pour aider ses familles dans l'exercice de la responsabilité parentale, et de leurs obligations en matière éducative.</p>
Etat des lieux	<p>Un certain nombre de dispositifs existent au sein de la DPASS qui visent tous à aider les parents en difficulté : les placements administratifs en famille d'accueil, les séjours de rupture, les aides éducatives à domicile (AED), divers accompagnements, orientations ou réunions thématiques. La prévention du décrochage scolaire et la veille éducative en école primaire permet d'identifier et d'aider les familles en grandes difficultés non repérées.</p> <p>C'est une action permanente menée en lien direct avec les missions de protection de l'enfance et de prévention et de promotion de la santé exercées par la DPASS mais il y a nécessité de revoir les indicateurs posés (nombre de familles accompagnées lors des MRRP; des stages allégés; nombres d'actions menées au profit des familles lors de rencontres organisées avec la DCJS; nombre d'ateliers mis en place à destination des familles; nombres d'actions menées dans les squats sur la parentalité).</p> <p>Depuis fin 2021, actions menées en partenariat entre la DPASS et la DCJS à chaque période de vacances scolaires en faveur des enfants suivis dans le cadre de la protection de l'Enfance (placements et AED) et de leurs familles autour de différentes activités (hip hop, réalisation de stop motion, boxe, culture, camp au CAP de Poé, Noël au château Hagen...). Outre l'aspect ludique, le travail autour de la parentalité, ces actions s'inscrivent aussi dans une dynamique de prévention notamment avec les interventions sur l'alimentation, l'utilisation des écrans...</p>

Depuis l'année 2022 : partenariat de la DERES avec la commune de Nouméa dans le cadre du conseil des droits et devoirs de la famille (CDDF) afin d'apporter des réponses en terme de primo-prévention telles que la guidance parentale et le rappel à la responsabilité parentale.

Le module de rappel à la responsabilité parentale

- Ce dispositif est une alternative aux poursuites pénales, en direction des parents défaillants.
- Pour la période de décembre 2021 à octobre 2022, deux MRRP ont concerné 18 dossiers orientés par le TPI pour des faits de violences sur mineur pas ascendant (au nombre de 16) et délaissement de mineurs (au nombre de 2).
- Cela concernait 20 mineurs victimes âgés entre 6 mois et 16 ans.
- 25 parents dont 7 couples étaient mis en cause.
- Les suites données au premier module ont été : 7 classements sans suite, 2 saisines en Assistance Educative et 1 en poursuite judiciaire car la convocation n'a pas pu être remise faute de la non localisation des mis en cause.
- Les rapports du second module ont été rendus avec les préconisations suivantes : 1 proposition d' AED, 1 requête en AE , 1 demande d'enquête sociale judiciaire et 7 classements sans suite.
- Un module a démarré le 28/11/22, 9 dossiers ont été orientés par le TPI. Deux familles ne se sont pas présentées, leurs dossiers ont été transmis pour poursuite.
- Il s'agit de personnes orientées dans le cadre de faits de violences sur mineurs par ascendants.
- 7 mineurs victimes sont concernés.

La création du Dispositif de Séjours de Ruptures de Néméara (D.S.R.N.) :

- Création à Néméara du premier établissement pour les mineurs délinquants.
- Véritable "projet calédonien" basé sur "la force partenariale et le travail de l'ensemble des acteurs engagés dans cette lutte contre la primo-délinquance", ce dispositif prend tout son sens puisqu'en Nouvelle-Calédonie, "3 faits de délinquance sur 5 sont imputables à des mineurs et un mineur sur deux impliqué dans ces faits a moins de 15 ans".
- Face à ce constat alarmant, la province Sud, par le biais de sa direction de l'action sanitaire et sociale (DPASS), et en étroite collaboration avec le Parquet et l'ensemble des acteurs des domaines médico-sociaux, de l'éducation, de la formation, de la sécurité, du monde associatif et de la société civile, notamment coutumière, a conçu ce dispositif alternatif aux poursuites, par des « séjours de rupture. »
- Le D.S.R.N. est un dispositif innovant d'alternative contre les poursuites judiciaires et de lutte contre la récidive pour des mineur(e)s de 12 à 18 ans bénéficiant d'une mesure d'Assistance Éducative (articles 375 à 375-9 du Code Civil).
- Au sein d'un cadre fort et ferme, notre projet est de proposer un outil éducatif basé sur la distanciation; un espace innovant d'expérimentation des savoirs, savoir-faire et savoir-être propice à la réflexion autour des valeurs fondamentales, des normes sociétales et des codes sociaux afin de donner sens à ce que le jeune est, ce qu'il (a) fait et ce qu'il va/veut devenir.
- Objectif de mettre en œuvre une action éducative limitée dans le temps, intensive, personnalisée et individualisée, en lien très étroit avec les magistrats, les services de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse et l'ensemble des partenaires locaux issus de la société civile, des instances coutumières et du monde associatif.
- Son objectif est de préparer et de réussir le retour de l'adolescent(e) au sein de son milieu familial ou dans un accueil spécialisé de droit commun avec un projet scolaire ou professionnel lui permettant une inclusion sociale dans le respect du cadre et de la loi.

	<p>Ouverture en 2023 <u>L'Aide Educative à Domicile (AED)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Depuis février 2022, ce dispositif de prévention a été repris par la DPASS sud. Une équipe de 8 ETP de travailleurs sociaux est à l'œuvre ainsi qu'une psychologue à mi-temps et une coordinatrice. • 84 mesures ont été reprises à l'APEJ. • Au 31/12/2022, 174 mesures sont attribuées. 15 reçues ces dernières semaines sont en attente. • Depuis le début de l'année 2022, ce sont 365 familles qui sont concernées par ce dispositif dont 176 pour lesquelles les mesures sont terminées. • Un formulaire de demande d'AED a été créé pour ouvrir la possibilité de formuler des demandes sans passer par la rédaction d'une information signalante qui a tendance à « stigmatiser » les demandeurs. <p><u>Les OLS</u> : les bailleurs sociaux contribuent dans le cadre de leur politique de gestion locative au développement de la responsabilité parentale au travers des différentes structures de tranquillité de proximité (GPO CEP) les bailleurs témoignent d'une homogénéisation progressive de leur gestion locative et de leur politique d'expulsion en responsabilisant progressivement les parents dans les faits d'incivilités menés par les enfants des foyers.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le nombre de familles d'accueil et relancer la Nouvelle-Calédonie sur la définition réglementaire de leur statut, • Développer les dispositifs de soutien à la parentalité existants et trouver des synergies avec la veille éducative déployée dans les communes, • Communiquer sur les dispositifs existants, • Travailler avec les tribus et les coutumiers à l'image de ce qui a été fait par la DSRN, • Organiser des réunions thématiques avec des supports vidéo, • Accompagner les familles notamment monoparentales et jeunes couples, • Développer l'accueil des parents en journée lors des CVL • Faire le lien avec la MCPF pour accompagner la mise en œuvre des objectifs, • Réfléchir à la mise en œuvre d'aide sous contrainte, • Faire le lien avec le dispositif d'expulsion locative ou de maintien dans le logement.
<p>Partenaires principaux</p>	<p>DPASS, DPJEJ, DEL, DCJS, DASS NC, CLSPD, CISPD, MCPF, Communes, Parquet, associations</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Nombre de familles d'accueil, Nombre de familles monoparentales et jeunes couples accompagnées, Nombre de réunions organisées, Nombre de communes bénéficiant des dispositifs Nombre de supports de communication,</p>

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

c. Actions de prévention de la récidive et de la réitération

Action 1c : Accueillir des jeunes dans le cadre des alternatives aux poursuites

Problématique	<p>La prison voire l'absence de sanctions adéquates ne permettent ni l'une ni l'autre de mettre le commettant face à ses responsabilités pour lui faire comprendre ses manquements aux règles de vie en société.</p> <p>La mise en place de peines alternatives comme support à l'exécution d'une mesure judiciaire permet, au travers d'un travail communautaire de faire prendre conscience de la gravité de la situation et favorise la non réitération des actes délictuels.</p>
Objectifs Stratégiques	<p>Le but des peines alternatives est de proposer aux délinquants une activité utile et pédagogique favorisant l'apprentissage et l'insertion et ainsi de les aider à intégrer des règles de vie en société et de les éloigner de la délinquance.</p>
Etat des lieux	<p>Moyennes</p> <ul style="list-style-type: none">• 119 mesures reçues par an [2019-2022]• 4293h effectuées par an [2019-2022] <p>Attendus 2023</p> <ul style="list-style-type: none">• Conventions pluriannuelles avec indicateurs de résultats à inscrire et à adapter au code de la justice pénale des mineurs.• Résoudre la question du repas du midi en accord avec les partenaires.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Faire le lien avec les dispositifs de type : veille éducative, prévention spécialisée, réinsertion,• Diversifier le nombre de sites d'accueil et augmenter les accueils à 100% des possibilités provinciales,• Partager notre expérience pour accompagner l'accueil de TIG en tribu,• Aider à la formation des référents dans le cadre des mesures judiciaires.
Partenaires principaux	<p>SPIP, DEL, PR, DCJS, DDDT, DPJEJ, CLSPD, CISPD, autorités coutumières</p>
Indicateurs	<p>Nombre de mesures de réparations pénales réalisées, Nombre de TIG et TNR accueillis, Nombre de réitérations constatées.</p>

Priorité 2 : Actions d'aide aux victimes et de prévention des violences faites aux femmes

d. Développer les partenariats

Action 1d : Articuler les partenariats institutionnels, associatifs, administratifs et privés

Problématique	En complément des ressources existantes au plan provincial, il importe, dans le cadre du programme d'action d'aide aux victimes et de prévention des violences faites aux femmes, d'organiser le partenariat afin d'instituer un pilotage mutualisé et d'apporter des réponses concrètes aux situations repérées.
Objectifs Stratégiques	Mettre en cohérence les actions menées, permettre un bon accueil, prendre en charge les victimes de façon très sécurisante, renforcer la protection des femmes, prévenir la récidive des auteurs.
Etat des lieux	<p>Le Centre d'Information Droits des Femmes et Egalité (CIDFE) assure un accueil, informe et documente les victimes sur l'agglomération. Elle permet également une primo-écoute et oriente vers les dispositifs existants en matière de logement, d'action sanitaire et sociale, de travail et de prise en charge des femmes en difficulté. Le « Relais » est un centre d'accueil de jour de la province Sud (DPASS). C'est un espace de rencontre et de soins protégé par le secret professionnel qui traite de l'ensemble des violences (verbale, physique, psychologique, moral, économique et sexuelle). 4 associations partenaires : SOS violences sexuelles (accueil, écoute, accompagnement au civil et au pénal), femmes et violences conjugales (information en milieu scolaire), SOS écoute (numéro vert) et l'ADAVI (droit et assistance juridique aux victimes). Le pôle d'assistance aux victimes, la brigade de protection de la famille et des mineurs de la Police Nationale et la gendarmerie complètent le dispositif.</p> <p>De nombreuses actions sont portées conjointement avec les services de la DPASS notamment en matière de regroupement et d'enrichissement de l'offre de service de proximité et sur les lieux excentrés, il y a coordination des actions sur le pôle des solidarités et 1 offre de service complète et pluridisciplinaire au sein des structures DPASS + Mise en place en 2022 par « Le Relais » de la province Sud, de réunions partenariales sur la prise en charge des personnes en situation de violences conjugales et intrafamiliales.</p> <p>HABILE constitue en soi un partenariat territorial sur des zones priorisées de convergence d'action dont certaines contribuent à la prévention de la délinquance.</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter en brousse l'agrément de familles d'accueil en capacité de recevoir à toutes heures des femmes et/ou des familles victimes de violence intrafamiliale, pendant quelques jours, • Former les familles d'accueil pour les suites à donner, • Organiser des rencontres, des discussions et des conférences en P sud, • Organiser des campagnes de sensibilisation - Publier des supports d'information, • Former et coordonner le réseau de personnes relais pour les droits des femmes, • Mettre en place des actions coordonnées avec la CPS, • Participer à des programmes de l'Union Européenne.
Partenaires principaux	CIDFE, CLSPD, CISPD, DPASS, associations, autorités coutumières
Indicateurs	<p>Nombre de réunions réalisées et d'actions menées par thème</p> <p>Nombre de lieux d'accueil décentralisés créés/total à créer</p>

Priorité 2 : Actions d'aide aux victimes et de prévention des violences faites aux femmes

e. Assurer l'accueil d'urgence

Action 1e : Faire vivre les structures d'accueil

Problématique	<p>Il est indispensable de pouvoir accueillir en urgence des femmes (avec ou sans enfants) victimes de violences familiales.</p> <p>Si les auteurs ont toujours une solution de repli notamment dans le cadre de leurs familles, en revanche, les victimes doivent urgemment être mises à l'abri et prises en charge par des travailleurs sociaux.</p>
Objectifs Stratégiques	Disposer dans les meilleurs délais de structures d'accueil pour répondre au besoin des victimes de violences.
Etat des lieux	<p>A ce jour, aux structures existantes qui peuvent accueillir ce public en situation d'urgence au niveau du dispositif CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale), foyer Béthanie, centre d'accueil les Manguiers, la structure pour un accueil d'urgence de weekend située au Mont-Dore, l'offre d'accueil des victimes de violences a été renforcée par la province Sud :</p> <p><u>DPASS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La Maison de l'enfance de Dumbéa Sur Mer a étoffé son dispositif en se dotant d'appartements d'accès à l'autonomie; ➤ 1 réorganisation de la prise en charge de l'ancien foyer des Gaïacs a été effectuée afin de proposer des accompagnements en lien direct avec la DERES; ➤ L'ouverture du foyer NEMEARA est programmée pour le mois de février 2023. <p><u>DEL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les appartements relais pour victimes de violences intrafamiliales, mis en service en mars 2021 ➤ Le centre d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences conjugales, mis en service en mai 2022
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faire vivre les structures d'accueil
Partenaires principaux	DEL, DPASS, associations
Indicateurs	<p>Nombre de places en foyer</p> <p>Nombre de places en appartement relais</p>

Priorité 2 : Actions d'aide aux victimes et de prévention des violences faites aux femmes

f. Prévenir les violences et leur reproduction

Action 1f : Développer la prise en charge du conjoint violent

Problématique	La récurrence chez les conjoints violents apparaît comme un phénomène fréquent. La prise en charge de ces conjoints, auteurs avérés de violences intrafamiliales ou ayant uniquement fait l'objet de plaintes, peut prévenir un nouveau passage à l'acte.
Objectifs Stratégiques	Eviter la récurrence par des actions complémentaires de proximité en direction des auteurs.
Etat des lieux	<p>La DPASS via son service des traitements des violences conjugales et intrafamiliales « Le Relais » reçoit les victimes et les auteurs de violence. Véritable espace de rencontre, d'écoute (pour briser le silence) et de soins, encadré par une équipe pluri-professionnelle, avec des consultations gratuites et protégées par le secret professionnel. Le Relais reçoit les victimes et les oriente vers les dispositifs existants d'accompagnement (médicaux, psychologiques, juridiques, etc.). Pour les auteurs, soit ils se présentent envoyés par un magistrat suite à un rappel à la loi et dans le cadre d'une mesure judiciaire, soit ils se présentent spontanément pour être ensuite orientés vers des structures d'accompagnement, de soins psychologiques et/ou d'hébergement selon les cas et les situations rencontrées.</p> <p>Au rang des actions/résultats, on peut citer les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales en 2021 • Renforcement du dispositif en 2022 passant de 1 stage par mois à deux stages par mois • 551 orientations depuis 2021 • 235 personnes ont participé au stage depuis le mois de juin 2021 • 86 sont inscrites sur une session jusqu'au mois de juin 2023 • 26 dossiers ont été clôturés par le tribunal • 54 n'ont pas validé leur mesure (absences injustifiées ou non règlement de leur participation) • 9 ont bénéficié d'un suivi individuel en contre partie du stage • 140 ne sont toujours pas inscrites sur une session, puisqu'elles n'ont pas contacté le Relais.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions du Relais et rendre compte aux communes, • Développer des actions de traitement des auteurs visant à prévenir les risques de réitération, • Accueillir des exécutions de TIG ou TNR liés à ce type de comportement, • Développer l'accueil physique du conjoint auteur de violence, et son éloignement temporaire du domicile familial, • Faire, le cas échéant, le lien avec la veille éducative, • Faire le lien avec les autorités coutumières.
Partenaires principaux	CIDFE, CLSPD, CISPD, DPASS, ASS NC, Autorités coutumières.
Indicateurs	Ratio entre le nombre de victimes reçues et orientées et le nombre d'auteurs reçus et orientés, Nombre de réitérations constatées, Nombre d'actions de sensibilisation réalisées, Nombre d'auteurs ayant fait l'objet d'une mesure d'éloignement.

Priorité 3 : Actions pour améliorer la tranquillité publique

g. Développer des démarches de gestion urbaine de proximité

Action 1g : Accompagner la mise en place de schémas de tranquillité publique

<p>Problématique</p>	<p>Les territoires et les bâtiments les plus soumis à des actes troublant la tranquillité publique nécessitent une coopération étroite entre les acteurs de proximité, ce qui inclut les habitants du quartier. Le développement d’initiatives associant les usagers des services publics doit leur permettre d’exprimer leur ressenti et de recueillir des pistes d’amélioration.</p> <p>Dans l’esprit du schéma de tranquillité publique, des lieux et des périodes sont identifiés comme particulièrement sensibles en matière d’insécurité. La surveillance de proximité doit donc à la fois cibler ces espaces et ces périodes donnés mais également s’adapter à l’environnement.</p>
<p>Objectifs Stratégiques</p>	<p>Prévenir les atteintes à la tranquillité publique dans les quartiers, les tribus, les établissements scolaires, Prévenir la délinquance, les vols, les cambriolages, Favoriser les dispositifs de participation citoyenne, Développer les dispositifs de chaîne d’alerte commerce.</p>
<p>Etat des lieux</p>	<p>Si la province Sud participe activement à la prévention de la délinquance, elle continue à sécuriser en parallèle les bâtiments provinciaux. Travaux déjà engagés : sécurisation du CMS de Thio et logements (renforcement des clôtures et des éclairages), extension de la clôture DAEM Bourail, mise en œuvre du Plan particulier de mise en sureté (PPMS) en primaire. Rédaction en cours d’un mémento sécurité pour les directeurs d’écoles primaires. Mise en place de vigiles au sein de 10 collèges sensibles de la P. Sud et réalisation de travaux de sécurisation dans ces établissements (renforcement des portails, vidéo surveillance, etc.). Lancement d’un audit sécurité sur les collèges.</p> <p><u>Les OLS</u> participent via le réseau HABILE à des mini schémas de tranquillité publique sur les résidences prioritaires en partageant et en mutualisant leurs actions à celles des communes et de la province sud.</p> <p>L’amélioration de la communication inter bailleurs et avec les forces de l’ordre (conventions en cours avec le procureur, la PN, la GN) permet le développement de mesures préventives aux incivilités et ouvrent la voie aux actions de GSUP.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la sécurisation des bâtiments publics, notamment scolaires, • Identifier les quartiers sensibles et prioritaires et accompagner la mise en œuvre des schémas de tranquillité publique (animation et actions de prévention situationnelles), • Mettre en œuvre des dispositifs GUP (veille technique, réponses immédiates) et les associer aux ressources locales quand c’est possible, • Poursuivre la mise en œuvre du PPI Sécurisation des bâtiments provinciaux,

	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de déploiement de vidéosurveillance sur les sites provinciaux les plus exposés aux risques d'agressions (CMS notamment) ou de vols, • Réaliser un affichage dissuasif.
Partenaires principaux	ETAT, CLSPD, CISPD, DAEM, DERES, DPASS, DCJS, DDDT, DEL, CIDFE, OLS, communes
Indicateurs	<p>Nombre d'établissements sécurisés, Suivi du PPI sécurisation des bâtiments provinciaux Evolution des dégradations, comparatifs, Nombre d'actions préventives programmées /réalisées / nombre d'actions</p>

Priorité 3 : Actions pour améliorer la tranquillité publique

g. Développer des démarches de gestion urbaine de proximité

Action 2g : Expérimenter de nouvelles surveillances et de nouveaux accompagnements sur le domaine public afin d'améliorer la sécurité du quotidien

Problématique	Dans les zones sensibles, y compris en milieu rural, il est nécessaire de renforcer le lien social et de favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation et de la prévention de proximité. Ces actions permettent de lutter contre toutes les formes d'exclusion dans les secteurs repérés comme sensibles.
Objectifs Stratégiques	<p>L'agent de médiation et de prévention (médiation sociale, prévention spécialisée) a vocation à favoriser notamment le lien social entre les habitants et améliorer les rapports sociaux entre les habitants et les services publics, ainsi que dans les espaces publics de ces communes. Cela se traduit dans les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faciliter le dialogue social entre service public et usagers, ➤ Informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, par exemple établir des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants, ➤ Contribuer à améliorer ou préserver le cadre de vie, ➤ Prévenir et aider à la résolution de petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue, ➤ Faciliter le dialogue entre générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises par les parents ou en leur faveur, ➤ Prévenir la délinquance dans les quartiers en contribuant à l'insertion sociale, professionnelle et économique des jeunes en situation d'exclusion et/ou de marginalisation.
Etat des lieux	<p><u>Dans les communes :</u></p> <p>Pour la ville de Nouméa, la prévention spécialisée compte 15 éducateurs de rue dont 1 coordonnateur qui ont élargi en 2021 leurs champs d'action vers les moins de 16 ans couvrant désormais les 12-26 ans; 5 éducateurs prévention de la déscolarisation pour 5 collèges (file active > 30 élèves à suivre par collège) + 2 éducateurs prévention décrochage primaire (portés par la DPJEJ) Service Éducatif de Prévention et d'Insertion (SEPI), 1 coordonnateur de veille éducative (DPJEJ) qui est le chef du Service Éducatif de Prévention et d'Insertion (SEPI) + le CCAS.</p> <p>Pour le Mont-Dore : 1 service de prévention avec 5 médiateurs de jour, 1 éducateur spécialisé, 1 coordonnateur de veille éducative et 1 Service des Sports composé de 3 éducateurs sportifs + 1 éducateur sportif déployé dans le cadre du PTSPD et divers prestataires (coach thérapeutique et d'éducation en promotion de la santé ; éducateurs spécialisés ; intervenants spécialisés dans la lutte contre les VIF) + le CCAS.</p> <p>Pour Paita, 51 agents de médiation et de prévention; la gestion du réseau de médiation et de prévention a été attribuée en 2020 à un prestataire privé. 5 auxiliaires de proximité déployés dans le cadre du dispositif de proximité au cœur de ville ; 1 coordonnatrice de veille éducative; 2 chargés d'opération (également référents des tribus et des quartiers) + 1 veille d'insertion (16 ans et +); 2 éducateurs sportifs dont 1 mis à disposition par le GESLS. Les missions de CCAS sont intégrées au Service de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale (ex DSU) (pôle « Logement et cadre de vie » et « Solidarité et cohésion sociale » avec 1 Conseiller en Economie Sociale et Familiale, responsable du pôle et 1 Technicienne en Economie Sociale et Familiale).</p> <p>La ville de Dumbéa a mis en œuvre plusieurs actions : 1 coordonnateur de veille éducative (arrivé en février 2019) + suivi de l'accompagnement à la scolarité. 1 dispositif d'aide aux devoirs dans les maisons de quartier géré par la CDE. 1 cellule</p>

	<p>citoyenneté avec 3 agents de prévention + 2 PPIC : mise en place des mesures TIG et MRP, brigade anti-tags, chantiers d'insertion, 1 service action jeunesse avec 4 maisons de quartier (activités gratuites) : 5 animatrices, 1 coordinateur multimédia, 1 coordinateur des cultures urbaines et une éducatrice spécialisée (actions sensibilisations); 1 dispositif de prévention spécialisée de rue avec 4 éducateurs spécialisés et 4 aides éducateurs le tout encadré par une coordinatrice. Prestation assurée par la Croix rouge. Plusieurs permanences de l'Ecole de la Réussite au sein du service de prévention et d'insertion de la direction de la prévention et de la sécurité. La mise en place de chantiers de socialisation pour des jeunes en rupture scolaire ou non diplômé et en recherche d'emploi avec chaque année 4 chantiers de socialisation organisée par la direction de la prévention et de la sécurité. 1 dispositif inter bailleurs de médiation sociale porté par la direction de la prévention et de la sécurité. 3 médiateurs sociaux en fin d'après-midi et début de soirée. (Couverture : 1500 logements sociaux de différentes résidences).</p> <p>Bourail a tenté de mettre en place la prévention spécialisée avec la Croix Rouge en 2020, en ciblant notamment le quartier SIC au cœur du village. Malheureusement, le projet n'a pas encore abouti. A cela, s'ajoute le fait que la commune a tenté de répondre à certains objectifs stratégiques par le biais des médiateurs dans les parkings des établissements scolaires et de l'éducateur sportif.</p> <p>Pour l'intercommunalité, sur le bassin de La Foa- Farino-Sarramea-Moindou: Une coordinatrice CISPD et 2 médiateurs provinciaux sur la partie prévention et santé et sociale + 2 animatrices Maison des Jeunes La Foa (données 2022).</p> <p>Les OLS participent localement au financement des actions de prévention et de médiation sociale telles que le réseau RSP sur Dumbéa sur Mer qui concerne 800 foyers depuis 2022 et fera l'objet d'une première évaluation. Plus récemment elles participent à l'accompagnement de médiation sociale financée par le FIP notamment sur l'Aérodrome. Ces évaluations alimentent la réflexion autour d'une vraie stratégie agglomération autour de la médiation</p> <p>Pour la PS :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Soutien du dispositif expérimental de médiation aux abords des collèges de la commune de Paita (mise en place d'agents de médiation sur les parkings des collèges ; soit 3 sites : Louise Michel, Gabriel Paita, Sainte Marie). -Mise en place d'une brigade de proximité, gérée par la PS, sur les baies de Nouméa. -Déploiement du dispositif à d'autres communes
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la mobilisation citoyenne : développer la concertation des locataires dans la conception et la gestion des résidences, mettre en place un « Plan de Concertation Locative », • Etudier l'intérêt de positionner des postes PPIC sur des missions de médiateurs dans les collectivités disposant d'un CLSPD/CISPD, • Encadrer et accompagner les médiateurs dans un parcours de formation, et l'aider à définir et à mettre en œuvre un projet professionnel, • Former des médiateurs/ agents de prévention coutumiers, • Soutenir les dispositifs existants et le développement de dispositifs similaires.
<p>Partenaires principaux</p>	<p>ETAT, communes, CLSPD, CISPD, SMTU, SMTI, VR - DGE, DDEC, DERES, DEL, autorités coutumières, OLS</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Nombre de personnes positionnées comme agents de prévention / médiation, Evolution du nombre d'incivilités sur l'espace public où sont positionnés ces agents.</p>

Priorité 3 : Actions pour améliorer la tranquillité publique

g. Développer des démarches de gestion urbaine de proximité

Action 3g : Suivre et faire appliquer le code des débits de boissons

Problématique	<p>Les règles du code des débits de boissons sont encore souvent méconnues, à la fois par les exploitants, mais également par les institutions sensées faire respecter ces règles. Ainsi, la vendeuse de la petite épicerie de brousse tout comme le serveur occasionnel d'un restaurant ont une idée assez floue de ce qui est autorisé et de ce qui ne l'est pas. Les mairies sont également demandeuses de précisions sur des situations qui n'apparaissent pas clairement dans la rédaction du texte.</p>
Objectifs Stratégiques	<p>Il est nécessaire de rendre accessible au plus grand nombre la compréhension du code des débits de boisson, d'autant plus qu'il évolue par amendement au fur et à mesure que les textes réglementaires auxquels il se rattache changent et en fonction des nouvelles situations rencontrées demandant un encadrement précis.</p>
Etat des lieux	<p>La province Sud a délégué sa compétence pour l'application du code des débits de boisson (délivrance d'autorisations d'exploitation, contrôles et sanctions aux contrevenants) à 5 communes : Nouméa, Dumbéa, La Foa, Bourail et Paita. Ces communes gèrent les procédures du début à la fin, sauf Paita qui exerce en collaboration avec la province l'instruction administrative des dossiers de délivrance et de retrait des autorisations individuelles de débit de boisson. Pour les autres communes, les délits sont constatés par les forces de l'ordre et transmis ensuite à la province sud pour instruction.</p> <p>La province Sud a adopté en mai 2020, une délibération modifiant le code des débits de boissons afin de renforcer son action dans la lutte contre l'alcoolisme. Les modifications apportées sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Évolution des lieux de vente par la mise en place d'espaces dédiés uniquement à la vente d'alcool (isolé du reste du commerce et disposant d'une caisse),- Instauration d'une formation obligatoire pour les gérants et les employés concourant à la vente d'alcool dans l'établissement,- Simplification des démarches administratives pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture ou d'exploitation d'un débit de boissons,- Suppression de l'interdiction (mercredi et week-end) de vente à emporter d'alcool dans ces espaces,- Limitation à 10 demandes d'autorisation d'ouverture tardive ponctuelle,- Instauration de l'obligation de présenter une pièce d'identité pour tout achat de boissons alcooliques ou fermentées dans les débits de boissons de 3^{ème} et 5^{ème} classes,- Renforcement des sanctions applicables en cas de vente sans autorisation. <p>Afin de faire appliquer ses nouvelles dispositions, la province Sud a procédé au recrutement en 2021 et 2022 de 2 agents permanents assermentés en charge</p>

	<p>d'instruire les demandes d'autorisation et d'effectuer les contrôles dans les commerces.</p> <p>De mai à juillet 2022, 46 établissements ont été visités dont 28 étaient en infraction. Les principaux manquements concernent notamment le respect des dispositions relatives à l'aménagement de l'espace de vente et l'affichage obligatoire de la réglementation dans le débit.</p> <p>La province Sud travaille actuellement à simplifier les démarches administratives liées à l'exploitation des débits de boissons et à ajuster certaines dispositions pour les professionnels dans la gestion quotidienne de leurs établissements.</p> <p>L'examen du projet de modification du code des débits de boissons par l'assemblée de province est prévu en avril 2023.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser de façon périodique et au moins une fois par an des réunions avec les communes délégataires, les communes non délégataires et les forces de l'ordre s'y rattachant pour évaluer les difficultés rencontrées dans l'application du code, • Amender le code autant de fois que de besoin pour répondre aux situations nouvelles, • Communiquer à l'aide de flyers et de fiches thématiques sur les dispositions du code des débits de boisson par type de commerce et selon l'autorisation accordée, • Communiquer aux mairies non délégataires l'ensemble des connaissances nécessaires à la bonne application du code pour qu'elles puissent exercer leur rôle de relai d'information direct sur le terrain, • Accompagner la montée en compétence des communes délégataires, • Se déplacer dans les communes à la rencontre des services concernés et actualiser la base de données des autorisations accordées.
<p>Partenaires principaux</p>	<p>DAJI, communes, PN, PM, GN, gardes champêtres, Procureur de la République CLSPD, CISPD, COM</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Nombre de réunions organisées, Nombre de flyers réalisés et distribués, Nombre de rencontre avec les mairies et les débitants, Impact des actions sur les délits constatés, Impact des actions sur les régularisations.</p>

Priorité 3 : Actions pour améliorer la tranquillité publique

g. Développer des démarches de gestion urbaine de proximité

Action 4g : Mieux encadrer la vente d'alcool à destination de ceux qui en ont un mauvais usage

Problématique	<p>La consommation d'alcool dès le plus jeune âge semble banalisée et le moindre prétexte est bon pour ouvrir une bouteille. La presque totalité des atteintes aux biens et aux personnes sont commis sous fond d'alcool.</p> <p>Les vols et les cambriolages ont très souvent comme objectif de se procurer de l'alcool. Les faits délictueux sont quotidiens dans les médias. La jeunesse est fortement touchée, les garçons comme les filles, et il est rapporté des situations d'alcoolémie avancée dès la prise des cours au collège ou au lycée à 7h du matin. Le pourcentage de jeunes de 15 à 16 ans qui déclarent consommer à la maison est très élevé, ce qui pose le problème de la place de l'alcool au sein de la cellule familiale. Dans 72,9 % des accidents mortels de la circulation, survenus en 2022, les conducteurs avaient un taux supérieur à la limite autorisée. De plus, même s'il a baissé ces dernières années, le total des IPM (Ivresses publiques manifestes) / GAV (gardes à vue) en Nouvelle-Calédonie est encore très élevé avec 5 001 IPM recensées en 2022, soit un taux d'IPM qui représente 10% du taux national.</p> <p>L'alcool est un véritable fléau en Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'alcoolisme et d'amélioration de la sécurité des habitants de la province Sud, la collectivité a procédé à la modification du code des débits de boissons en mai 2020 afin d'introduire de nouvelles mesures dont notamment l'aménagement de lieux dédiés à la vente d'alcool dans les commerces d'alimentation et l'obligation de suivre la formation « vente d'alcool » pour chaque personne amenée à effectuer une vente.</p> <p>Toutefois, de mai à juillet 2022, 46 établissements ont été visités par les deux contrôleurs de la direction des affaires juridiques et institutionnelles, dont 28 étaient en infraction, tous motifs confondus.</p> <p>Les principaux manquements concernent notamment le respect des dispositions relatives à l'aménagement de l'espace de vente et à l'affichage obligatoire de la réglementation dans le débit.</p>
Objectifs Stratégiques	<p>Il est nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagner la vente d'alcool et s'assurer que les professionnels formés qui le font détectent les mauvais comportements,- Encadrer plus fortement la vente d'alcool pour les auteurs d'actes de délinquance en rapport avec l'usage de l'alcool.
Etat des lieux	<p><u>Pour rappel des actions mises en place</u></p> <p><u>Espaces dédiés</u></p> <p>L'obligation d'aménagement d'un espace de vente d'alcool séparé et disposant d'une caisse dédiée pour les commerces de 3ème et 5ème classes est entrée en vigueur en mai 2020. Cependant, afin de laisser le temps aux commerçants de se mettre en règle, un délai de mise en conformité a été fixé au 1er août 2021. Ce délai ne pouvant être respecté à cause des confinements de l'année 2021, 48 commerces ont sollicité et obtenu une dérogation jusqu'au 1er novembre 2021 pour se mettre en conformité. Par ailleurs, au 1er novembre 2021, seuls 4 commerces (hors Nouméa) ont sollicité le retrait de leur autorisation de vente d'alcool mais ont maintenu leur activité d'alimentation générale. Lors des contrôles mis en place dès le mois de mai 2022, ce sont 13 débits de boissons qui ont reçu un « rappel à la loi » pour des</p>

	<p>aménagements non conformes. En ce qui concerne les aides à l'aménagement, la DDET de la province Sud a soutenu une vingtaine de commerçants pour un montant total d'aides accordées de 12,5 MF.</p> <p><u>Formations</u></p> <p>Afin de répondre à l'obligation de suivre la formation sur la vente d'alcool, la province Sud en partenariat avec des organismes de formation agréés et la CCI, a mis en place un programme de formation en 2021. Au démarrage des sessions en février 2021, ce sont 1 528 gérants et salariés qui ont été recensés. Ils font partis du stock de personnes à former et dont le coût de la formation est pris en charge par la province Sud via la CCI.</p> <p>Toutefois, le long travail de recensement et de fiabilisation des données réalisé directement auprès des entreprises par la CCI, a révélé que seulement 973 personnes étaient finalement concernées (doublet, décès, démission...).</p> <p>La CCI a organisé 174 sessions de formation et a formé 84% du « stock », soit 820 personnes pour un coût de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 21 millions pour la province, - Près de 19 millions pour la CCI, - Près de 3 millions pour le FIAF. <p>Il convient de poursuivre les actions mises en place depuis 2020 mais de procéder à une simplification des procédures administratives.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer le dispositif de formation obligatoire à la vente d'alcool auprès des professionnels du secteur et des organismes de formation : taux de satisfaction, taux de réussite à l'examen final, suggestions éventuelles concernant l'évolution du contenu pédagogique, évaluation à froid afin d'identifier le retour sur investissement, • Evaluer la satisfaction des professionnels du secteur, relative au code nouveau, via une enquête, • Organiser des réunions d'informations et d'échanges avec les professionnels et partenaires afin d'obtenir des retours du terrain dans l'application des nouvelles dispositions du code et des nouvelles procédures, • Réaliser des visites des débits par les contrôleurs, • Proposer de nouvelles actions visant à limiter la vente auprès de populations reconnues coupables de faits de délinquance en lien avec l'alcool.
<p>Partenaires principaux</p>	<p>DAJI, DDET communes, PN, PM, GN, gardes champêtres, Procureur de la République, professionnels (commerçants, restaurateurs, ...), syndicats, chambres consulaires</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Evaluation de la formation : taux de satisfaction, taux de réussite à l'examen final, suggestions éventuelles concernant l'évolution du contenu pédagogique, évaluation à froid afin d'identifier le retour sur investissement</p> <p>Impact des actions sur les délits constatés,</p> <p>Impact des actions sur la vente d'alcool,</p> <p>Implication des professionnels aux démarches engagées par la province (nombre de réunions organisées et taux de participation des professionnels conviés),</p> <p>Nombre et motif des infractions constatées par les contrôleurs</p>

Priorité 3 : Actions pour améliorer la tranquillité publique

g. Développer des démarches de gestion urbaine de proximité

Action 5g : Mieux lutter contre les nuisances sonores

Problématique	Le bruit constitue une préoccupation majeure dans la vie quotidienne des administrés. De simple désagrément, il est devenu un véritable problème de nuisance, notamment les nuisances sonores émises par les établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée, nuisances qui s'additionnent à celles des voitures équipées de sonos qui diffusent des décibels à haute dose mais aussi aux nuisances occasionnées par le voisinage direct (fêtes, aboiements intempestifs de chiens, bruits domestiques et industriels).
Objectifs Stratégiques	Améliorer la tranquillité publique.
Etat des lieux	<p>La province Sud a analysé juridiquement la possibilité dont elle disposait de réglementer les nuisances sonores. Il ressort de cette étude et des avis du Conseil d'Etat disponibles sur le sujet, que la province pourrait avoir une fenêtre d'intervention, au titre de sa compétence en matière de protection de l'environnement, pour réglementer les nuisances sonores émises par les établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée (avis du Conseil d'Etat n° 393317 du 27 juin 2017).</p> <p>Cela pourrait répondre à certaines réclamations des associations de riverains et environnementales. Il conviendra ainsi de préparer une délibération en 2023 (définition du contenu, des sanctions, des consultations requises sur le projet de texte et de prévoir ensuite les moyens matériels et humains nécessaires pour la mise en œuvre et le contrôle de la réglementation).</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir et lutter contre les nuisances sonores émises par les établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée.
Partenaires principaux	DAJI, DDDT, DAEM, HC, GNC, communes, PN, PM, GN, gardes champêtres, Procureur de la République, professionnels (commerçants, restaurateurs, ...), syndicats, chambres consulaires
Indicateurs	-Nombre plaintes -Nombre de verbalisations
Résultats attendus	-Baisse du nombre de cas/plaintes et autres formes de signalement ; -Retrouver une quiétude dans les quartiers (les lieux de résidence).

4 – Un travail évalué et qui s'adapte à l'évolution des enjeux

4-1 : Objectifs de l'évaluation

L'évaluation d'une politique publique a pour premier objectif d'apprécier l'impact des actions menées et d'éclairer les choix des décideurs, en vue d'une amélioration continue. La prévention de la délinquance s'inscrit d'autant plus naturellement dans cette perspective qu'elle recouvre et concerne une grande diversité d'actions et d'acteurs, et qu'elle est un terrain d'élection de l'innovation et de l'expérimentation. Cette appréciation vise à remettre en cause les actions dont l'efficacité est contestable, mais aussi à pérenniser celles qui s'avèrent utiles et pertinentes, qui doivent pouvoir s'exercer sur un temps long pour produire leurs effets.

Quand le résultat n'est pas conforme aux objectifs retenus, il est essentiel d'apprécier si cela relève :

- du choix de ne pas avoir mis en œuvre un certain type d'action ;
- d'une mise en œuvre incomplète ou imparfaite ;
- de l'inadaptation de cette action au contexte ;
- ou de son inefficacité intrinsèque.

L'évolution des données concernant la délinquance elle-même et celle des phénomènes associés, comme les incivilités, permet de mesurer l'impact d'un ensemble de phénomènes et d'actions, mais à un niveau très global. Ces données ne peuvent fournir par elles-mêmes des indicateurs de résultats, car il n'y a généralement pas de lien de cause à effet direct et univoque entre telle action et l'évolution de tel ou tel type de faits de délinquance.

La mise en œuvre des programmes d'actions eux-mêmes sera suivie en fonction des actions par des indicateurs qui peuvent être de différentes natures :

- Des **indicateurs de ressources** (moyens mis à disposition et utilisés par les opérateurs pour leurs activités).
- Des **indicateurs d'activité**, ou de réalisation (produit de l'activité des opérateurs), qui permettent de suivre l'usage des moyens consacrés à une action, et le cas échéant, de prendre des mesures correctives.
- Des **indicateurs de résultats**. Constituant le cœur de la démarche ils doivent être étroitement associés aux objectifs opérationnels et auront, par rapport à l'objectif général de baisse de la délinquance un caractère intermédiaire (*c'est-à-dire mesurant le résultat de l'action menée en direction de la prévention et non l'évolution de la délinquance elle-même, qui subit toutes sortes d'influences*), si l'on veut que la démarche soit parfaitement rigoureuse et sincère.

Les **indicateurs d'impact**, (*impacts spécifiques* : qui ont un effet durable pour les destinataires directs de la politique menée, et *impacts globaux* : qui ont un effet global pour l'ensemble de la population concernée) pourront être envisagés dans un deuxième temps, lorsque le dispositif d'évaluation sera bien affermi, compte tenu de sa complexité.

4-2 : Un plan qui s'adapte à l'évolution des enjeux

La délinquance est protéiforme. On assiste depuis plusieurs années à une augmentation des faits de délinquance, notamment commis par des individus de plus en plus jeunes. Les raisons qui poussent à défier l'autorité sont multiples : par jeu, par inconscience, pour être reconnu par ses pairs, par révolte ou encore par méconnaissance des règles de base de la vie en communauté.

Il convient de pouvoir prévenir tous ces phénomènes en intervenant régulièrement auprès des jeunes et également auprès des parents. La monoparentalité, le désarroi des parents voire même l'abandon de l'éducation par dépit sont autant de situations qu'il faut prendre en compte et car elles participent à l'accroissement des actes de délinquance.

Les actions de ce plan ne sont pas figées. Elles s'inscrivent dans le champ d'intervention de la province et dans ses compétences, en relations étroites avec le plan territorial et les plans communaux de sécurité et de prévention de la délinquance, portés par les CTSPD, CLSPD et CISPD.

6 actions du 1^{er} plan 2019/2022 ont été retirées, soit parce qu'elles avaient été réalisées, soit parce qu'elles sont portées par d'autres partenaires ou encore en raison de résultats non suffisamment probants ou encore parce qu'elles n'ont pas abouti.

2 nouvelles actions ont été ajoutées à cet avenant, correspondant à des besoins identifiés :

- Mieux lutter contre les nuisances sonores,
- Repérer et suivre les jeunes en voie de fragilisation pour les ramener vers une citoyenneté partagée.

1 action « Positionner des agents de médiation et de prévention sur l'espace public » a été revue et modifiée comme suit « Expérimenter de nouvelles surveillances et de nouveaux accompagnements sur le domaine public afin d'améliorer la sécurité quotidienne.

En fonction des réalités constatées, de nouvelles actions pourront compléter cet avenant.

S'agissant de prévention, l'ensemble des actions s'inscrit dans le temps. Toutes les actions se poursuivent d'une année sur l'autre. Leurs effets ne pourront se mesurer que sur le long terme, plus certainement à l'aune d'une génération. Néanmoins, il faut s'attacher à endiguer ce fléau en intervenant efficacement le plus tôt possible pour éviter le basculement dans la délinquance, en aidant les jeunes et surtout les très jeunes à se construire autrement dans une société difficile et complexe où il est facile de se perdre par manque de repère.

4-3 : Bilan des actions 2019/2022

Priorité 1 : Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

a. Veille éducative au sein des CLSPD existant

Action 1a : Accompagner la mise en place et le fonctionnement de la veille éducative

- Échanges réguliers avec les veilles éducatives de Nouméa, Dumbéa.
- Participation aux commissions partenariales.
- Réunion mensuelle à Dumbéa
- Réunion périodique à Païta
- Réunion de rentrée avec la DPJEJ, le coordonnateur du CLSPD de Nouméa et les directeurs d'écoles des secteurs concernés.
- Alerte en cas d'absentéisme chronique lié au désengagement des parents ou de situations familiales précaires impactant la scolarité des enfants.

En lien avec les cellules de proximité (GPO CEP) les bailleurs sociaux sont invités à une plus grande participation active aux veilles éducatives, ce qui devrait se concrétiser en 2023 avec les CDDF et un nombre croissant de dossiers présentés ou sollicités par les OLS.

b. Développer des outils de prévention primaire

Action 1b : Former à la communication bienveillante, la gestion émotionnelle et la médiation par les pairs

- Expérimentation sur 6 classes de CE1 intitulé « école de la paix » répartie sur différentes écoles de la province. (projet en cours)
- Offrir aux élèves des outils afin de communiquer pacifiquement,
- Développer l'esprit collaboratif et le travail de groupe.
66h consacrées à une thématique préventive
96h consacrées à une thématique curative
6 enseignants formés dans 4 écoles volontaires
132 élèves sensibilisés

Action 2b : Informer les enfants et les adolescents au sujet des comportements à risque

Prévention des addictions sur différentes thématiques :

- Les écrans
- Le sucre
- L'alcool
- Le tabac
- Le cannabis

Questionnaires disponibles et en cours de réalisation par les classes.

En fonction des résultats des questionnaires, soumis aux élèves, des priorités d'intervention seront organisées.

13 écoles sollicitées

11 écoles ont répondu pour l'instant

Environ 800 élèves sensibilisés en 2022

Action 3b : Favoriser et tenir compte de la parole des jeunes

Suite à une 1^{ère} expérimentation d'un collectif de 11 jeunes essentiellement étudiants et en emploi non concluant, un 2nd essai a été lancé à partir des engagés service civique (ESC) pour un déploiement progressif vers les autres dispositifs provinciaux accueillant des jeunes

Résultats 2022

Nb d'adhésions: 17 jeunes

Taux d'adhésion: 57%

Production d'une charte des valeurs en slam

Répartition géographique : aggro

Besoins 2023:

VSI mission d'1 an pour la phase de déploiement

L'éligibilité d'un projet du collectif jeunes au BUD est envisagé

Action 4b : Développer le service civique

Nb de postes pourvus: 111/125 (nov 2022)

(Taux de couverture : 89%)

Nouvelles entrées dans le dispositif en 2022 : DAEM et DSIN

Evolution 2019-2022 des postes à pourvoir pour l'ensemble des directions: +19% pour une moyenne de 114 postes par an

Directions province Sud	Evolution 2019-2022 des postes à pourvoir	Moyennes 2019-2022 des postes à pourvoir
CIDFE	Stable depuis création MCF en 2020	3
DEL	Stable mais sans poste en 2020 et 2021	2
DPASS	+ 120%	7
DDDT*	- 83%	10
DERES	+ 48%	30
DCJS*	+19%	63

Action 5b : Prévenir les violences dès le cycle primaire

Lutte contre le harcèlement scolaire

- Sensibilisation des directeurs à cette question, sur les signes faibles
- Formation des personnels en cours
- Partenariat avec le Vice-Rectorat et la DENC

34 personnels formés
dont 24 directeurs d'école
Formation de 2 jours

Action 6b : Réaliser des démarches de prévention en centre de loisirs

Après vérification par la DCJS, cette action n'a pas été conduite.

Le principal motif évoqué est que les organisateurs de CVL n'en n'ont pas ressenti le besoin.

- Cette action peut donc être supprimée.

Action 7b : Déployer la méthode Milkman sur l'ensemble des communes de la province Sud

Public cible: 3000 élèves de 3^{ème}

Collèges publics et privés

Taux de participation: 82%

Besoin pour 2023 :

Nouvelle convention avec ASSNC pour identifier les facteurs liés aux comportements protecteurs et à risque chez les jeunes

c. Développer des outils de prévention secondaire

Action 1c : Lutter précocement contre le décrochage scolaire

Lutte contre l'absentéisme

- avec une généralisation de l'appel en ligne à toutes les écoles de la province et l'envoi de SMS aux parents
- Nouvelle circulaire mise en place en 2019 pour sensibiliser les directeurs d'école à la lutte contre l'absentéisme

Action 2c : Réorganiser et développer le dispositif des éducateurs prévention de la déscolarisation

A Nouméa, 2 bassins d'éducation bénéficient du dispositif :

- Kaméré + Nouville et PDF / Magenta,

Toutes les écoles ont été rencontrées (direction + équipes pédagogiques) afin de les sensibiliser à cette problématique et à l'importance de la primo-prévention (partenariat positif)

Intervention des éducatrices sur demande de la DERES, quand la situation le nécessite. Dispositif toujours en cours, à étendre sur d'autres bassins.

A Dumbéa, l'ensemble des écoles primaires est impliqué. La réactivité de l'équipe est soulignée par les directeurs d'écoles. C'est un soutien et partenariat efficace dans la résolution de situations parfois extrêmement complexes.

A Païta, la mise en route reste lente, la réactivité trop longue. La pertinence de la saisine est toujours questionnée par les directeurs d'école. Suivi principalement administratif et social. Manque d'une guidance parentale sur le plan éducatif.

Action 3c : Coordonner l'intervention des psychologues de la DPASS

- Sectorisation des psychologues qui se déplacent sur appel des chefs d'établissements (primaires, secondaires publics et privés) selon les besoins, ce qui bénéficie à beaucoup plus d'établissements publics et privés,
- Les établissements font désormais appel de façon beaucoup plus spontanée et appropriée aux psychologues pour participer aux réunions éducatives,
- Les psychologues dans leur secteur peuvent être sollicités par d'autres instances (ex : veille éducative),
- Le fait que les psychologues soient désormais dans les dispensaires permet également de faire le lien avec l'assistante sociale de la famille,

- Lien avec la cellule d'information signalante pour mettre en œuvre un soutien pour un jeune en danger.
- pas de coordination générale, mais une coordination par service, chaque psychologue ayant ses missions spécifiques

Action 4c : Lutter contre les incivilités dans les réseaux de transports publics

2018 : Un plan de sûreté adopté le 6 décembre 2018

➔ Avec notamment des moyens humains renforcés (budget supplémentaire de 70 millions de francs en 2020)

2019 : Une convention de partenariat Etat, Procureur, Collectivités, AOT, Forces de l'Ordre, Exploitants signée le 10 décembre 2019 instaurant notamment :

- Groupe de travail sûreté
- Actions *coup de poing* avec les forces de l'ordre
-

Il s'agit d'une convention de partenariat définissant des axes de coordination et de coopération entre les différents acteurs de la sécurité dans les transports publics. Cette convention s'inscrit notamment dans le cadre du plan provincial de la prévention de la délinquance, qui pose un diagnostic territorial en la matière et qui intègre des mesures d'accompagnement pour lutter contre les incivilités dans les réseaux de transports publics. Les buts poursuivis, sont, notamment, de :

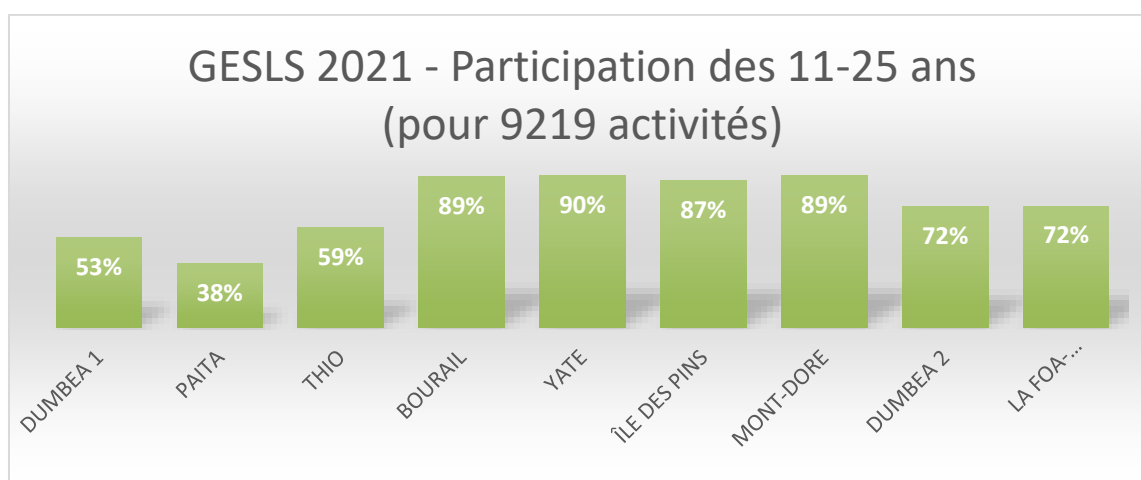
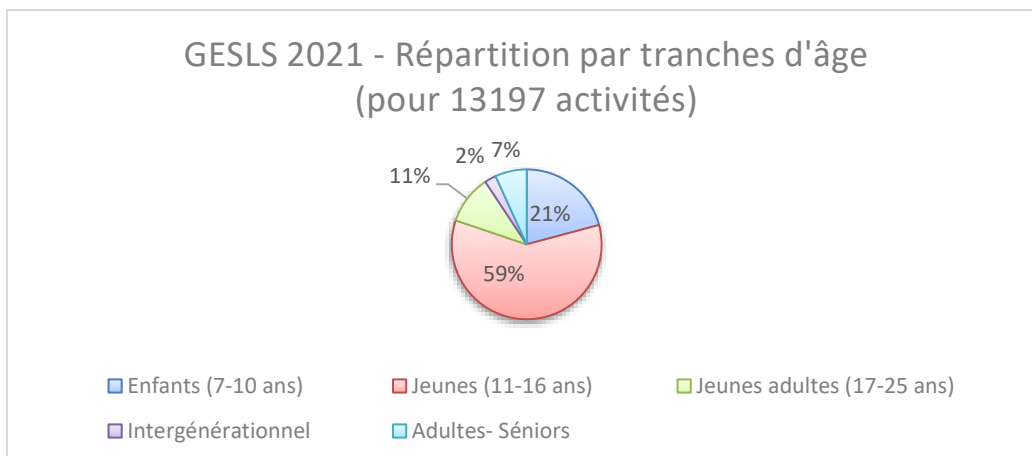
- Lutter contre la délinquance, la fraude et les incivilités dans les transports publics ;
- Renforcer le sentiment de sécurité des salariés des entreprises de transport public et des passagers ;
- Améliorer la coordination opérationnelle ;
- Faciliter les échanges d'informations et renforcer la connaissance mutuelle (actions de formation).

2020/2021 : Renforcement des équipes de sécurité mobiles et embarquées (Alliance sécurité)

2022 : mise en place d'une brigade cynophile à compter d'octobre.

Action 5c : Impliquer les jeunes oisifs dans des activités périscolaires et citoyennes

- Création d'un groupement d'employeur et déploiement d'un dispositif « activités sportives et de loisirs » en collaboration avec le Gouvernement, l'Etat, et les communes,
- 1 coordonnateur provincial 7 éducateurs sportifs recrutés sur Bourail, Thio, Paita, Dumbéa, Mont Dore, Yaté, Ile des Pins,
- Amplification du dispositif grâce au recrutement de volontaires en service civique,
- Les résidences des bailleurs sociaux au travers de la démarche HABILE ont été priorisées dans le cadre de l'expérimentation des chantiers d'insertion provinciaux en milieu urbain et après magenta tours en 2022 3 autres zones rejoignent l'expérimentation en 2023 pour constituer un véritable levier contre l'oisiveté des jeunes avec 70 jeunes impliqués potentiellement en 2023 sur Nouméa.



Attendus début 2023:

- Etat des lieux des besoins des jeunes (résultats « Bien dans mes claquettes »)
- Etat des lieux de l'offre d'activités artistiques, culturelles et sportives (données « Clic & Mouv')

Manque de données liées à une forte baisse de l'activité du secteur artistique lors des confinements COVID de 2021

Action 6c : Développer le soutien à la parentalité et la responsabilité parentale

- Action toujours en cours : action permanente dans le cadre de cette thématique, en lien direct avec les missions de protection de l'enfance et de prévention et de promotion de la santé exercées par la DPASS.
- Nécessité de revoir les indicateurs posés (nombre de familles accompagnées lors des MRRP; des stages allégés; nombres d'actions menées au profit des familles lors de rencontres organisées avec la DCJS; nombre d'ateliers mis en place à destination des familles; nombres d'actions menées dans les squats sur la parentalité).
- Champs d'intervention qui gagneraient à être portés de manière plus soutenue avec les collègues d'autres directions de la PS et avec les partenaires intervenant auprès de ces publics.
- Depuis fin 2021, actions menées en partenariat entre le SPE et la DCJS à chaque période de vacances scolaires en faveur des enfants suivis dans le cadre de la protection de l'Enfance (placements et AED) et de leurs familles autour de différentes activités (hip hop, réalisation de

stop motion, boxe, culture kanak, camp au CAP de Poé, Noël au château Hagen...). Outre l'aspect ludique, le travail autour de la parentalité, ces actions s'inscrivent aussi dans une dynamique de prévention notamment avec les interventions du SPPS sur l'alimentation, l'utilisation des écrans...

- Depuis l'année 2022 : partenariat de la DERES avec la commune de Nouméa dans le cadre du conseil des droits et devoirs de la famille (CDDF – service Politique de la ville) afin d'apporter des réponses en terme de primo-prévention telles que la guidance parentale et le rappel à la responsabilité parentale.
- OLS : les bailleurs sociaux contribuent dans le cadre de leur politique de gestion locative au développement de la responsabilité parentale au travers des différentes structures de tranquillité de proximité (GPO CEP) les bailleurs témoignent d'une homogénéisation progressive de leur gestion locative et de leur politique d'expulsion en responsabilisant progressivement les parents dans les faits d'incivilités menés par les enfants des foyers

Le module de rappel à la responsabilité parentale

- Ce dispositif est une alternative aux poursuites pénales, en direction des parents défaillants.
- Pour la période de décembre 2021 à octobre 2022, deux MRRP ont concerné 18 dossiers orientés par le TPI pour des faits de violences sur mineur pas ascendant (au nombre de 16) et délaissement de mineurs (au nombre de 2).
- Cela concernait 20 mineurs victimes âgés entre 6 mois et 16 ans.
- 25 parents dont 7 couples étaient mis en cause.
- Les suites données au premier module ont été : 7 classements sans suite, 2 saisines en Assistance Educative et 1 en poursuite judiciaire car la convocation n'a pas pu être remise faute de la non localisation des mis en cause.
- Les rapports du second module ont été rendus avec les préconisations suivantes : 1 proposition d'AED, 1 requête en AE, 1 demande d'enquête sociale judiciaire et 7 classements sans suite.
- Un module a démarré le 28/11/22, 9 dossiers ont été orientés par le TPI. Deux familles ne se sont pas présentées, leurs dossiers ont été transmis pour poursuite.
- Il s'agit de personnes orientées dans le cadre de faits de violences sur mineurs par ascendants.
- 7 mineurs victimes sont concernés.

Le dispositif de prise en charge des mineurs en errance

- Pour rappel, ce dispositif est une mesure partenariale de protection des mineurs pour prévenir les risques de danger pour les mineurs et lutter contre la délinquance.
- Sur la période du 01/01/2022 au 31/12/22, 128 mains courantes concernant 166 jeunes dont 45 d'entre eux connus pour 80 signalements transmis au services concernés (APEJ, DPJEJ, AED), 30 classements sans suite, 1 saisine judiciaire réalisée, 36 dossiers en cours ou à finaliser et 16 signalements non exploitables par absences de données. Certaines évaluations réalisées dans ce cadre ont conduit à la mise en œuvre de mesures d'AED.
- Sur l'année 2022, 3 stages se sont tenus. Sur 2023, cet outil devra être amélioré notamment quant aux orientations dans le cadre administratif pour l'ouvrir à un plus grand nombre de familles.
- Depuis le mois de septembre, le dispositif a été étendu à la commune de Bourail, une permanence est tenue tous les 3èmes vendredis du mois. 4 permanences ont été réalisées.

L'Aide Educative à Domicile (AED)

- Depuis février 2022, ce dispositif de prévention a été repris par la DPASS sud. Une équipe de 8 ETP de travailleurs sociaux est à l'œuvre ainsi qu'une psychologue à mi-temps et une coordinatrice.

- 84 mesures ont été reprises à l'APEJ.
- Décembre, 174 mesures sont attribuées. 15 reçues ces dernières semaines sont en attente.
- Depuis le début de l'année 2022, ce sont 365 familles qui sont concernées par ce dispositif dont 176 pour lesquelles les mesures sont terminées.
- Un formulaire de demande d'AED a été créé pour ouvrir la possibilité de formuler des demandes sans passer par la rédaction d'une information signalante qui a tendance à « stigmatiser » les demandeurs.

Action 7c : Mettre en place un contrat d'engagement parental liés aux aides provinciales

La DPASS a pu fixer des objectifs communs avec les parents dans le cadre des mesures d'aides éducatives à domicile (mesures administratives et nécessitant l'accord des parents pour la mise en œuvre des suivis) ou encore dans le cadre des accompagnements aux Modules de Rappels à la Responsabilité Parentale (MRRP).

d. Actions de prévention de la récidive et de la réitération

Action 1d : Développer les alternatives citoyennes au sein de la province Sud

Les alternatives citoyennes ont fait l'objet d'un guide à l'intention des maires en 2018.

Les mairies de l'agglomération ont mis en place les alternatives citoyennes, dans le cadre de leur CLSPD (CDDF au Mont-Dore, dispositif RSP à Dumbéa, stages à Paita et à Nouméa).

A Nouméa, par exemple 54 mineurs et jeunes majeurs ont été intégrés à des stages en 2019, 48 en 2020 et 39 en 2021 même si l'on note que les taux de participation des jeunes concernés par les stages allaient de 47 à 68 %, imposant un retour d'information au Parquet pour suite à donner.

Pour le CISPD de la Foa-Farino-Moindou-Sarraméa, aucune alternative citoyenne mise en place depuis la signature du protocole le 17 juin 2021.

Bourail a mis en place 5 mesures entre septembre-décembre 2019 et envoyé sur le camp Pejii, 4 jeunes en 2020. La commune envisage également de déployer un dispositif de type Conseil pour les Droits et Devoirs des Famille qui pourra prendre en charge le suivi de ces alternatives.

Action 2d : Accueillir des jeunes condamnés à des peines alternatives

- 2 nouvelles structures d'accueil, le CAN et le PLGC, soit un total de 5 structures avec le PPRB, le PZF et les boucles de TINA

Conventions

- SPIP 2016-2022
- DPJEJ 2018

Moyennes

- 119 reçus par an [2016-2022]
- 4293h par an [2019-2022]

Action 3d : Proposer des supports éducatifs diversifiés et organiser le suivi du jeune au-delà de la mesure judiciaire

- Pour l'équipe en charge du dispositif TIG – TNR de la DCJS, il n'a pas été possible de donner suite à cet accueil. Les tuteurs assurent un accueil conséquent et de qualité et il serait préjudiciable qu'ils aient une double-casquette.
- Par ailleurs, le suivi du jeune au-delà de la mesure judiciaire est assuré par le SPIP pour les majeurs et par la DPJEJ pour les mineurs avec des éducateurs spécialisés qui les accompagnent dans leur réinsertion sociale auxquels différents dispositifs provinciaux contribuent (espace jeune, accueil DEL, chantiers d'insertion, école de la réussite, etc ...).
- De plus, même si la PS y donnait suite (à travers par exemple 1 chantier jeune), cela serait compliqué avec un TIG non rémunéré et le jeune en insertion payé (émergence d'un sentiment d'injustice).

- C'est donc pour cela que la suppression de l'action 3d « Proposer des supports éducatifs diversifiés et organiser le suivi du jeune au-delà de la mesure judiciaire » a été proposée par la DCJS.

3-2 : Priorité 2 : Aide aux victimes et de prévention des violences faites aux femmes

e. Développer les partenariats

Action 1e : Articuler les partenariats institutionnels, associatifs, administratifs et privés

- Mise en place par le Service de traitement des violences conjugales et intrafamiliales « Le Relais » de la province Sud, de réunions partenariales sur la prise en charge des personnes en situation de violences conjugales et intrafamiliales:
 - ❖ Une première rencontre a été organisée en Septembre 2022 pour initier des temps de travail et de regroupement de ces acteurs. Cette rencontre déclinée autour d'ateliers a permis une mise en lumière collective des différentes structures et dispositifs œuvrant dans ce domaine. Un document commun, proposé par le Relais a été travaillé et validé par les partenaires présents. Cette fiche descriptive de chaque acteur devrait être mise à disposition de chacun des partenaires, afin de faciliter l'accompagnement des publics.
 - ❖ Une deuxième rencontre a été organisée fin Novembre afin de travailler sur les axes d'évolution déclinées lors de la première réunion. Des propositions d'actions ont été travaillées autour des thématiques de la prévention/sensibilisation.
 - ❖ Une nouvelle rencontre sera organisée la mi- année afin de poursuivre les échanges engagés.

OLS : HABILE constitue en soi un partenariat territorial sur des zones priorisées de convergence d'action dont certaines contribuent à la prévention de la délinquance

f. Augmenter l'accueil d'urgence sur Nouméa

Action 1f : Développer de nouvelles structures d'accueil

DPASS

- La Maison de l'enfance de DSM a étoffé son dispositif en se dotant d'appartements d'accès à l'autonomie;
- 1 réorganisation de la prise en charge de l'ancien foyer des Gaïacs a été effectuée pour proposer des accompagnements en lien direct avec la DERES;
- Ouverture du foyer NEMEARA en 2023.

DEL

- Les appartements relais pour victimes de violences intrafamiliales
 - Mise en service
 - en mars 2021
- Le centre d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences conjugales
 - Mise en service
 - en mai 2022
- **Partenariat SIC** Sur Nouméa Et Dumbéa

g. Prévenir les violences et leur reproduction

Action 1g : Favoriser la prise en charge du conjoint violent

- Mise en œuvre de stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales en 2021
- Renforcement du dispositif en 2022 passant de 1 stage par mois à deux stages par mois
 - 551 orientations depuis 2021
 - 235 personnes ont participé au stage depuis le mois de juin 2021

- 86 sont inscrites sur une session jusqu'au mois de juin 2023
- 26 dossiers ont été clôturés par le tribunal
- 54 n'ont pas validé leur mesure (absences injustifiées ou non règlement de leur participation)
- 9 ont bénéficié d'un suivi individuel en contre partie du stage
- 140 ne sont toujours pas inscrites sur une session, puisqu'elles n'ont pas contacté le Relais

3-3 : Priorité 3 : Action pour améliorer la tranquillité publique

h. Développer des démarches de gestion urbaine de proximité

Action 1h : Accompagner la mise en place au sein des CLSPD/CISPD de schémas de tranquillité publique

Les territoires et les bâtiments les plus soumis à des actes troublant la tranquillité publique nécessitent une coopération étroite entre les acteurs de proximité, ce qui inclut les habitants du quartier. Le développement d'initiatives associant les usagers des services publics doit leur permettre d'exprimer leur ressenti et de recueillir des pistes d'amélioration.

Dans l'esprit du schéma de tranquillité publique, des lieux et des périodes sont identifiés comme particulièrement sensibles en matière d'insécurité. La surveillance de proximité doit donc à la fois cibler ces espaces et ces périodes donnés mais également s'adapter à l'environnement.

Sur le plan social

- Accompagnement individuel des familles en difficultés budgétaires dans les logements sociaux,
- Travail avec les bailleurs sociaux sur les familles bénéficiaires d'un accompagnement spécifique et qui créent des problèmes,
- Organisation d'actions collectives (parcours mensuels de découverte culturelle avec les familles).

Les bailleurs sociaux sont mobilisés sur la démarche d'habitat tranquille HABLE initiée fin 2021 et qui a eu pour objet sur 7 zones prioritaires sur Dumbéa et Nouméa une plus grande concertation des différents acteurs pour converger les actions en tranquillité résidentielles.

Ainsi, les **bailleurs sociaux** contribuent directement et indirectement à la mise en œuvre des actions identifiées au PPPD.

Les OLS participent via le réseau HABLE à des mini schémas de tranquillité publique sur les résidences prioritaires en partageant et en mutualisant leurs actions à celles des communes et de la province sud. L'amélioration de la communication inter bailleurs et avec les forces de l'ordre (conventions en cours avec le procureur, la PN, la GN) permet le développement de mesures préventives aux incivilités et ouvrent la voie aux actions de GSUP.

*le plan de sécurisation des collèges : L'évaluation de la sécurisation du collège de Rivière Salée en GPO indique sa contribution à la sanctuarisation de l'établissement et à la mise à mal de la porosité entre l'établissement scolaire et les résidences du quartier, pacifiant les abords immédiats et dégageant de la disponibilité aux forces de l'ordre du secteur pour la résolution des problématiques de tranquillité. La suite consisterait à impacter le travail de l'AS du collège conventionné sur la prévention desco.

En termes de sécurisation

Bilan pour la province

Réalisé

Bâtiments provinciaux : audit sécurité : rendu fin 2018 en vue PPI 2019-2021,

Travaux déjà engagés en 2018 : sécurisation du CMS de Thio et logements (renforcement des clôtures et des éclairages), extension de la clôture DFA Bourail, Mise en œuvre du Plan particulier de mise en sureté (PPMS) en primaire, 35 écoles concernées en 2018, 65 en 2019.

Rédaction en cours d'un mémento sécurité pour les directeurs d'écoles primaires.

Fin 2018 :

Mise en place de vigiles au sein de 10 collèges sensibles de la P. Sud.

Enveloppe de 30 MF pour la réalisation de travaux de sécurisation dans ces établissements (renforcement des portails, vidéo surveillance, etc.)

Lancement d'un audit sécurité sur les collèges.

En cours

- Nombre d'établissements provinciaux sécurisés : 3 collèges et 2 CMS,
- Suivi du PPI sécurisation des bâtiments provinciaux.

Action 2h : Positionner des adultes relais sur l'espace public

- Regroupement de locataires du parc social de l'agglo pour des réunions thématiques (alcool, alimentation, budget, etc.)
- Travail avec les nouvelles familles qui doivent intégrer un logement social. Rencontre avec les voisins, sur la gestion et l'entretien des espaces, sur la protection de l'environnement.
- Expliquer le coût pour la collectivité.
- Participation au travail de médiation porté par les bailleurs sociaux à l'instar de l'opération SIC « Tours de Magenta » avec perspectives d'extension sur Tindu et Pierre-Lenquette

Dans les **communes** :

- Pour la ville de **Nouméa**, la prévention spécialisée compte 15 éducateurs de rue dont 1 coordonnateur qui ont élargi en 2021 leurs champs d'action vers les moins de 16 ans couvrant désormais les 12-26 ans; 5 éducateurs prévention de la déscolarisation pour 5 collèges (file active > 30 élèves à suivre par collège) + 2 éducateurs prévention décrochage primaire (portés par la DPJEJ) Service Éducatif de Prévention et d'Insertion (SEPI), 1 coordonnateur de veille éducative (DPJEJ) qui est le chef du Service Éducatif de Prévention et d'Insertion (SEPI) + le CCAS.
- Pour le **Mont-Dore** : 1 service de prévention avec 5 médiateurs de jour, 1 éducateur spécialisé, 1 coordonnateur de veille éducative et 1 Service des Sports composé de 3 éducateurs sportifs + 1 éducateur sportif déployé dans le cadre du PTSPD et divers prestataires (coach thérapeutique et d'éducation en promotion de la santé ; éducateurs spécialisés ; intervenants spécialisés dans la lutte contre les VIF) + le CCAS.
- Pour **Paita**, 51 agents de médiation et de prévention; la gestion du réseau de médiation et de prévention a été attribuée en 2020 à un prestataire privé. 5 auxiliaires de proximité déployés dans le cadre du dispositif de proximité au cœur de ville ; 1 coordonnatrice de veille éducative; 2 chargés d'opération (également référents des tribus et des quartiers) + 1 veille d'insertion (16 ans et +); 2 éducateurs sportifs dont 1 mis à disposition par le GESLS. Les missions de CCAS sont intégrées au Service de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale (ex DSU) (pôle « Logement et cadre de vie » et « Solidarité et cohésion sociale » avec 1 Conseiller en Economie Sociale et Familiale, responsable du pôle et 1 Technicienne en Economie Sociale et Familiale).
- La ville de **Dumbéa** a mis en œuvre plusieurs actions : 1 coordonnateur de veille éducative (arrivé en février 2019) + suivi de l'accompagnement à la scolarité. 1 dispositif d'aide aux devoirs dans les maisons de quartier géré par la CDE. 1 cellule citoyenneté avec 3 agents de prévention + 2 PPIC : mise en place des mesures TIG et MRP, brigade anti-tags, chantiers d'insertion, 1 service action jeunesse avec 4 maisons de quartier (activités gratuites) : 5 animatrices, 1 coordinateur multimédia, 1 coordinateur des cultures urbaines et une éducatrice spécialisée (actions sensibilisations); 1 dispositif de prévention spécialisée de rue avec 4 éducateurs spécialisés et 4 aides éducateurs le tout encadré par une coordinatrice. Cette prestation est assurée par la Croix rouge. Plusieurs permanences de l'Ecole de la Réussite au sein du service de prévention et

d'insertion de la direction de la prévention et de la sécurité. La mise en place de chantiers de socialisation pour des jeunes en rupture scolaire ou non diplômé et en recherche d'emploi avec chaque année 4 chantiers de socialisation organisée par la direction de la prévention et de la sécurité. 1 dispositif inter bailleurs de médiation sociale porté par la direction de la prévention et de la sécurité. 3 médiateurs sociaux en fin d'après-midi et début de soirée. (Couverture : 1500 logements sociaux de différentes résidences).

- **Bourail** a tenté de mettre en place la prévention spécialisée avec la Croix Rouge en 2020, en ciblant notamment le quartier SIC au cœur du village. Malheureusement, le projet n'a pas encore abouti. A cela, s'ajoute le fait que la commune a tenté de répondre à certains objectifs stratégiques par le biais des médiateurs dans les parkings des établissements scolaires et de l'éducateur sportif.
- Sur le bassin de La Foa- Farino-Sarramea-Moindou : Pour l'intercommunalité : Une **coordinatrice CISPD** et 2 médiateurs provinciaux sur la partie prévention et santé et sociale + 2 animatrices Maison des Jeunes La Foa. Améliorer le cadre de vie et la santé : L'UPASS de LA FOA avec un agent spécialisé à destination des publics isolés : Médecins libéraux + Ostéopathes.

Les OLS

Les OLS participent localement au financement des actions de prévention et de médiation sociale telles que le réseau RSP sur Dumbéa sur Mer qui concerne 800 foyers depuis 2022 et fera l'objet d'une première évaluation. Plus récemment elles participent à l'accompagnement de médiation sociale financée par le FIP notamment sur l'Aérodrome. Ces évaluations alimentent la réflexion autour d'une vraie stratégie agglomération autour de la médiation.

Action 3h : Suivre et faire appliquer le code des débits de boisson

La province Sud a adopté en mai 2020, une délibération modifiant le code des débits de boissons afin de renforcer son action dans la lutte contre l'alcoolisme. Les modifications apportées sont :

- Évolution des lieux de vente par la mise en place d'espaces dédiés uniquement à la vente d'alcool (isolé du reste du commerce et disposant d'une caisse),
- Instauration d'une formation obligatoire pour les gérants et les employés concourant à la vente d'alcool dans l'établissement,
- Simplification des démarches administratives pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture ou d'exploitation d'un débit de boissons,
- Suppression de l'interdiction (mercredi et week-end) de vente à emporter d'alcool dans ces espaces,
- Limitation à 10 demandes d'autorisation d'ouverture tardive ponctuelle,
- Instauration de l'obligation de présenter une pièce d'identité pour tout achat de boissons alcooliques ou fermentées dans les débits de boissons de 3^{ème} et 5^{ème} classes,
- Renforcement des sanctions applicables en cas de vente sans autorisation.

Afin de faire appliquer ses nouvelles dispositions, la province Sud a procédé au recrutement en 2021 et 2022 de 2 agents permanents assermentés en charge d'instruire les demandes d'autorisation et d'effectuer les contrôles dans les commerces. De mai à juillet 2022, 46 établissements ont été visités dont 28 étaient en infraction. Les principaux manquements concernent notamment le respect des dispositions relatives à l'aménagement de l'espace de vente et l'affichage obligatoire de la réglementation dans le débit. La province Sud travaille actuellement sur la réécriture du code afin de simplifier les démarches administratives liées à l'exploitation des débits de boissons et d'ajuster certaines dispositions pour les professionnels dans la gestion quotidienne de leurs établissements.

L'examen du projet de modification du code des débits de boissons par l'assemblée de province est prévu en avril 2023.

Action 4h : Créer des espaces dédiés de vente d'alcool et instaurer un programme de formation

- L'obligation d'aménagement d'un espace de vente d'alcool séparé et disposant d'une caisse dédiée pour les commerces de 3ème et 5ème classes est entrée en vigueur en mai 2020. Afin de laisser le temps aux commerçants de se mettre en règle, un délai de mise en conformité a été fixé au 1er août 2021. Ce délai ne pouvant être respecté à cause des confinements de l'année 2021, 48 commerces ont sollicité et obtenu une dérogation jusqu'au 1er novembre 2021 pour se mettre en conformité. Ainsi au 1^{er} novembre 2021, 4 commerces (hors Nouméa) ont sollicité le retrait de leur autorisation de vente d'alcool mais ont maintenu leur activité d'alimentation générale. Lors des contrôles mis en place dès le mois de mai 2022, ce sont 13 débits de boissons qui ont reçu un « rappel à la loi » pour des aménagements non conformes.
- En ce qui concerne les aides à l'aménagement, la DDET de la province Sud a soutenu une vingtaine de commerçants pour un montant total d'aides accordées de 12,5 MF.
- Afin de répondre à l'obligation de suivre la formation sur la vente d'alcool, la province Sud en partenariat avec des organismes de formation agréés et de la CCI, a mis en place un programme de formation en 2021. Au démarrage des sessions en février 2021, ce sont 1 528 gérants et salariés qui ont été recensés. Ils font partis du stock de personnes à former et dont le coût de la formation est prise en charge par la province Sud via la CCI.
- Toutefois, le long travail de recensement et de fiabilisation des données réalisé directement auprès des entreprises par la CCI, a révélé que seulement 973 personnes étaient finalement concernées (doublon, décès, démission, ...).
- La CCI a organisé 174 sessions de formation et a formé 84% du « stock », soit 820 personnes pour un coût de :
 - 21 millions pour la province,
 - Près de 19 millions pour la CCI,
 - Près de 3 millions pour le FIAF.